



Société Martiniquaise des Eaux

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE 2010

Service Assainissement



Poste de refoulement Petit Manoir

Ville du LAMENTIN



SOMMAIRE

1.	ETAT DU SERVICE	5
1.1.1.	NOMBRE TOTAL DE BRANCHEMENT EN SERVICE OU NON.....	5
1.1.2.	NOMBRE D'USAGERS.....	5
1.1.3.	USAGERS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	6
1.2.	COLLECTE ET TRANSPORT DES EFFLUENTS	8
1.2.1.	DESCRIPTIF PATRIMONIAL : SYNTHESE DES OUVRAGES	8
1.2.2.	DESCRIPTIF PATRIMONIAL : INVENTAIRE DETAILLES DES OUVRAGES	8
1.2.2.1.	Réseau de collecte du Bourg Lamentin	8
1.2.2.2.	Réseau du secteur ACAJOU	13
1.2.2.3.	Réseau de Long Pré	17
1.2.2.4.	Réseau de Pelletier	18
1.2.2.5.	Réseau de Roche Carrée.....	20
1.3.	TRAITEMENTS DES EAUX USEES	21
1.3.1.	DESCRIPTIF PATRIMONIAL : SYNTHESE DES OUVRAGES	21
1.3.2.	INVENTAIRE DETAILLES DES OUVRAGES.....	22
1.3.2.1.	Station de traitement d'eaux usées de Gaigneron.....	22
1.3.2.2.	Station de traitement d'eaux usées d'Acajou	25
1.3.2.3.	Station de traitement d'eaux usées Long Pré	26
1.3.2.4.	Station d'épuration de Pelletier	27
1.3.2.5.	Station d'épuration de Roche Carré	27
1.3.2.6.	Station de traitement d'eaux usées du club Nautique.....	28
1.3.2.7.	Station de traitement d'eaux usées de Sarraut	28
2.	ACTIVITE DU SERVICE.....	29
2.1.	PRESENTATION GENERALE DU SERVICE	29
2.1.1.	PRESENTATION GENERALE DE LA SME	29
2.1.2.	MOYENS EN PERSONNEL	30
2.1.3.	ORGANISATION INTERNE	30
2.1.4.	ORGANISATION DE L'ASTREINTE.....	31
2.1.5.	LES OUVRAGES CONFIES A LA SME POUR LE SERVICE DE L'EAU POTABLE (AFFERMAGE)	32
2.1.6.	LES OUVRAGES CONFIES A LA SME POUR LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT (AFFERMAGE ET PRESTATIONS COMPLETES)	32
2.2.	LA DEMARCHE SECURITE	32
2.2.1.	RAPPEL REGLEMENTAIRE	32
2.2.2.	LA DEMARCHE D'EVALUATION DES RISQUES	33
2.2.3.	DOCUMENT UNIQUE SCCCNO	33
2.3.	LA QUALITE DE SERVICE	33
2.3.1.	LA DEMARCHE QUALITE DE LA SME.....	33
2.3.2.	LE SERVICE CLIENT	35
2.4.	LA COMMUNICATION EXTERNE	37
2.5.	COOPERATION INTERNATIONALE.....	38
2.6.	LES FAITS MARQUANTS 2010	38
2.7.	INDICATEURS FINANCIERS	42
2.7.1.	TARIFS	42
2.7.2.	PRIX DE L'EAU (FACTURE 120 M3).....	43
2.7.3.	ASSIETTE DE FACTURATION :	43
2.7.4.	RELATIONS AVEC LES ABONNES.....	44
2.8.	FONCTIONNEMENT DU RESEAU	45
2.8.1.	FONCTIONNEMENT DES RESEAUX	45

2.8.2.	FONCTIONNEMENT DES POSTES DE REFOULEMENT	45
2.9.	FONCTIONNEMENT DE L'ÉPURATION	47
2.9.1.	FONCTIONNEMENT DES STATIONS	47
2.9.3.	TAUX DE CHARGE DES STATIONS	53
2.9.4.	LA QUALITE DE L'EAU ET DES PRESTATIONS.....	54
2.9.5.	BILAN DE PERFORMANCE DES OUVRAGES D'ÉPURATION.....	56
2.10.	INDICATEURS TECHNIQUES	58
2.11.	RENOUVELLEMENT	61
2.11.1.	BRANCHEMENTS RENOUVELES	61
2.11.2.	RENOUVELLEMENT ELECTROMECANIQUE :.....	61
2.11.3.	RENOUVELLEMENT RESEAU :	62
2.12.	FOND CONTRACTUEL D'INVESTISSEMENT (FCI).....	62
2.13.	AUTRES TRAVAUX.....	67
2.13.1.	BRANCHEMENTS NEUFS.....	67
2.13.2.	INSPECTION CAMERA	67
2.13.3.	INTEGRATION DE NOUVELLES INSTALLATIONS	67
2.13.4.	ORIENTATION POUR L'AVENIR.....	68
3.	INFORMATION RELATIVES A L'ÉVOLUTION DU SERVICE.....	70
3.1.	LISTE DES INSUFFISANCES CONSTATEES ET PROPOSITIONS SUR LE RESEAU DE COLLECTE ET DE TRANSFERT.....	70
3.1.1.	RESEAU DE COLLECTE	70
3.1.2.	RESEAU DE TRANSFERT	72
3.2.	LISTE DES INSUFFISANCES CONSTATEES ET PROPOSITIONS SUR LES OUVRAGES DE TRAITEMENT.....	73
3.3.	ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION	75
3.4.	LE DEVENIR DES BOUES DE STATIONS DE TRAITEMENT D'EAUX USEES.....	76
3.5.	L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	78
ANNEXES.....		79

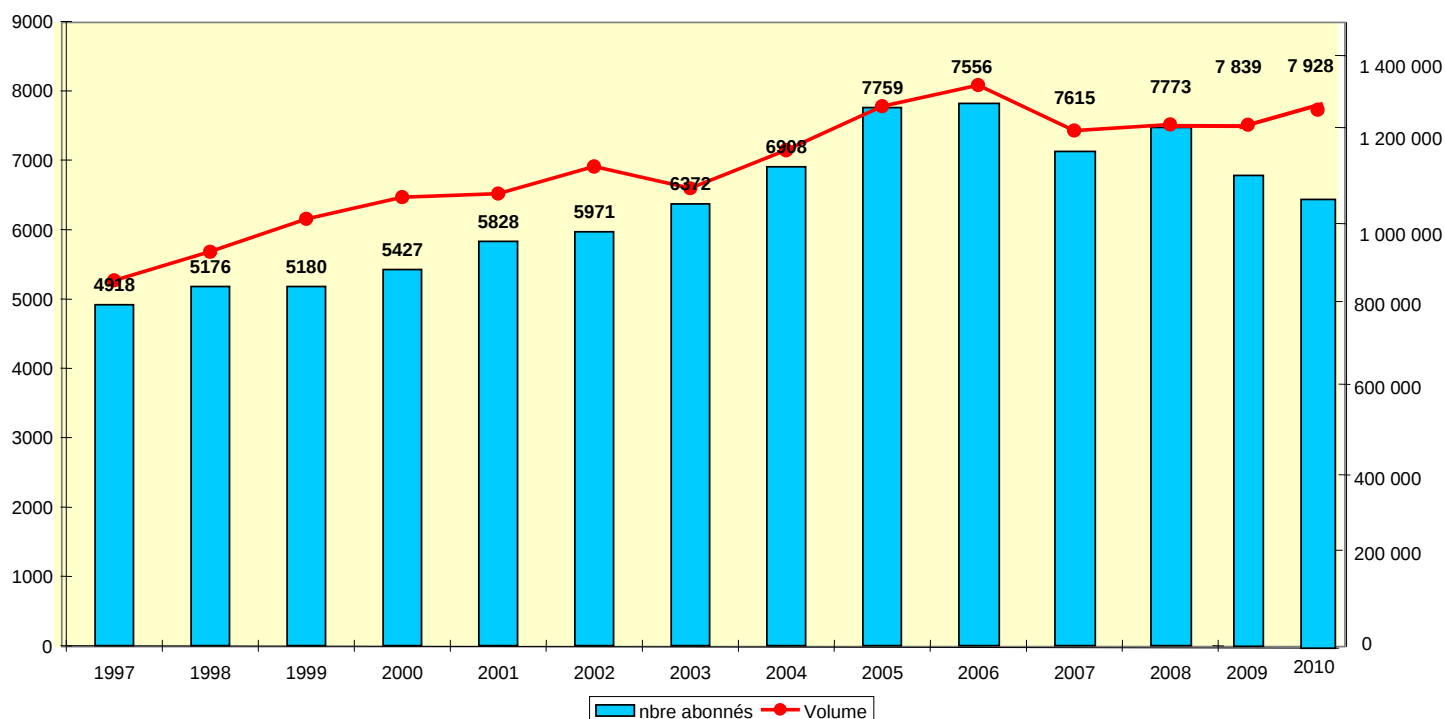
1. ETAT DU SERVICE

1.1. Données sur les raccordés

1.1.1. NOMBRE TOTAL DE BRANCHEMENT EN SERVICE OU NON

Le nombre d'abonnés s'acquittant de la redevance d'assainissement s'établit en 2010 à **7 928** pour un volume consommé de **1 109 588 m³**.

Evolution des abonnés et volumes assujettis



1.1.2. NOMBRE D'USAGERS

Le nombre d'abonnés au service de l'assainissement collectif s'élève au 31/12/2010 à 7 928 abonnés. Le tableau ci-dessous présente l'historique sur les 6 derniers exercices :

	2006	2007	2008	2009	2010
LAMENTIN					
Nombre d'assujettis assainissements	7556	7615	7773	7839	7 928
Volumes assujettis (m ³)	1 257 427	1 155 329	1 168 564	1 165 547	1 109 588

1.1.3. USAGERS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

On note une baisse de la consommation moyenne annuelle des abonnés domestiques de près de 10 points alors que les volumes prélevés annuellement par les gros consommateurs (consommation supérieur à 6000m³/an) sont eux en hausse. On note 7,49% de consommation des gros consommateurs raccordés.

	2009	2010	Variation
Consommation totale	1 165 547 m ³	1 109 588 m ³	-4,80%
Gros consommateurs (> 6000 m ³)	203 119 m ³	218 323 m ³	7,49%
Consommation "domestique"	962 428 m ³	891 265m ³	-7,39%
Nombre d'abonnés "domestiques" assujettis	7 839	7911	0,92%
Consommation moyenne par abonné "domestique" assujettis	123 m ³ /an	113 m ³ /an	-8,13%
Nombre de clients pour l'eau potable	16 675	17 057	2,29%

Les gros consommateurs (plus de 6000 m³ par an) assujettis à la redevance assainissement sont au nombre de 17 :

Etablissements	Consommation annuelle (m ³)	
	2009	2010
Logements collectifs		
Copropriété de la Résidence Hauts de Saint-James – Les Horizons	8 855	---
H.L.M. Ozanam - Acajou NORD	9 938	9 800
H.L.M. Ozanam - Acajou Sud	--	18 293
SMHLM Trois Z'EPI	--	8 052
SDC RIVIERA	--	6 042
Valmayor les hauts de Californie	--	--
Valmayor les hauts de Californie	--	--
Etablissements publics non communaux		
Maison de retraite – Place d'Armes	7 527	7 020
Gendarmerie Nationale – Place d'Armes	8 630	8 256

Aérogare de l'aéroport du Lamentin (2 branchements)	22116	19 718
Centre Hospitalier du Lamentin	56 222	44 108
Lycée Acajou 2	6 361	9 358
Ecole maternelle places d'armes	7 252	--
Collège Edouard Glissant	--	--
Etablissements privés et industriels		
Centre commercial de Place d'Armes (2 branchements)	9308	8019
COMIA – Place d'Armes	7 812	7 329
Abattoir départemental	--	--
SERVAIR – Aéroport	8 196	7 912
Centre commercial la Galléria (2 branchements)	31 162	34 427
SOCAPREST SARL	--	9 691
SOMAREC - Aéroport	--	7 305
Station Etoile acajou	6 555	--
Martinique Automobile	6 463	--
Etablissement municipal		
Office des sports	--	6 954
Piscine municipale de Petit Manoir	6 722	6 039
T O T A L	203 119	218 323

1.2. Collecte et transport des effluents

1.2.1. DESCRIPTIF PATRIMONIAL : SYNTHESE DES OUVRAGES

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des équipements de collecte et de transfert des effluents présent sur le périmètre Lamentin

Réseau du Lamentin	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Réseau gravitaire (m)	53 930	54 642	54 642	55 314	56 072	53 925*
Canalisation de refoulement (m)	9 703	11 533	11 533	12 011	12 781	12 781
Nombre de postes (u)	21	22	22	23	24	24
Nombre de pompes (u)	42	44	44	46	49	49
Puissance totale installée PR (kW)	327	337	337	349	349	380.2**

*Hors réseau Privé. **Mise à jour avec renouvellement

1.2.2. DESCRIPTIF PATRIMONIAL : INVENTAIRE DETAILLES DES OUVRAGES

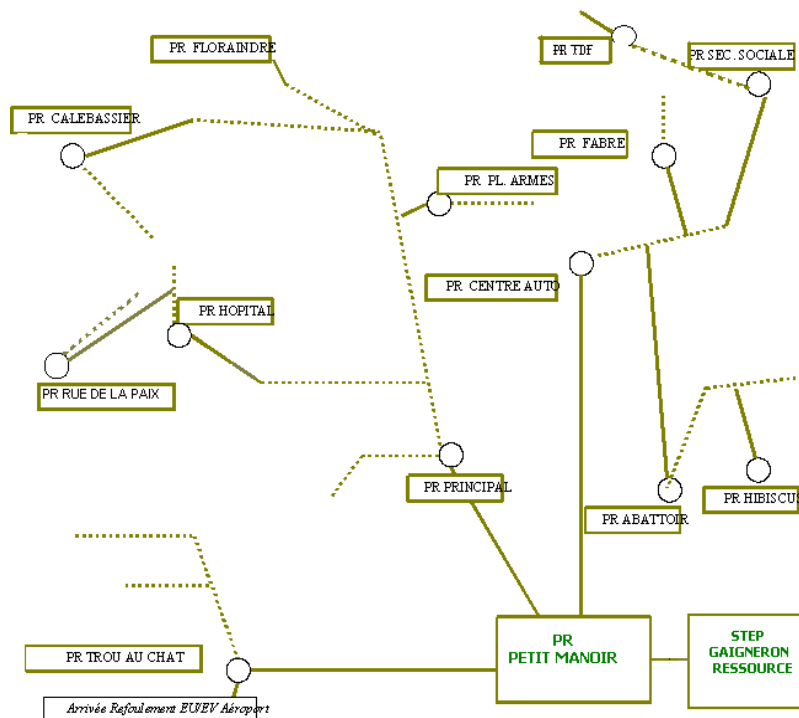
1.2.2.1. Réseau de collecte du Bourg Lamentin

Le poste de Petit Manoir, construit dans l'enceinte de l'ancienne station de traitement, collecte l'ensemble des effluents du Bourg et les refoule vers la station de Gaigneron-Ressource, située sur le domaine de l'habitation Gaigneron au Sud de la ville.

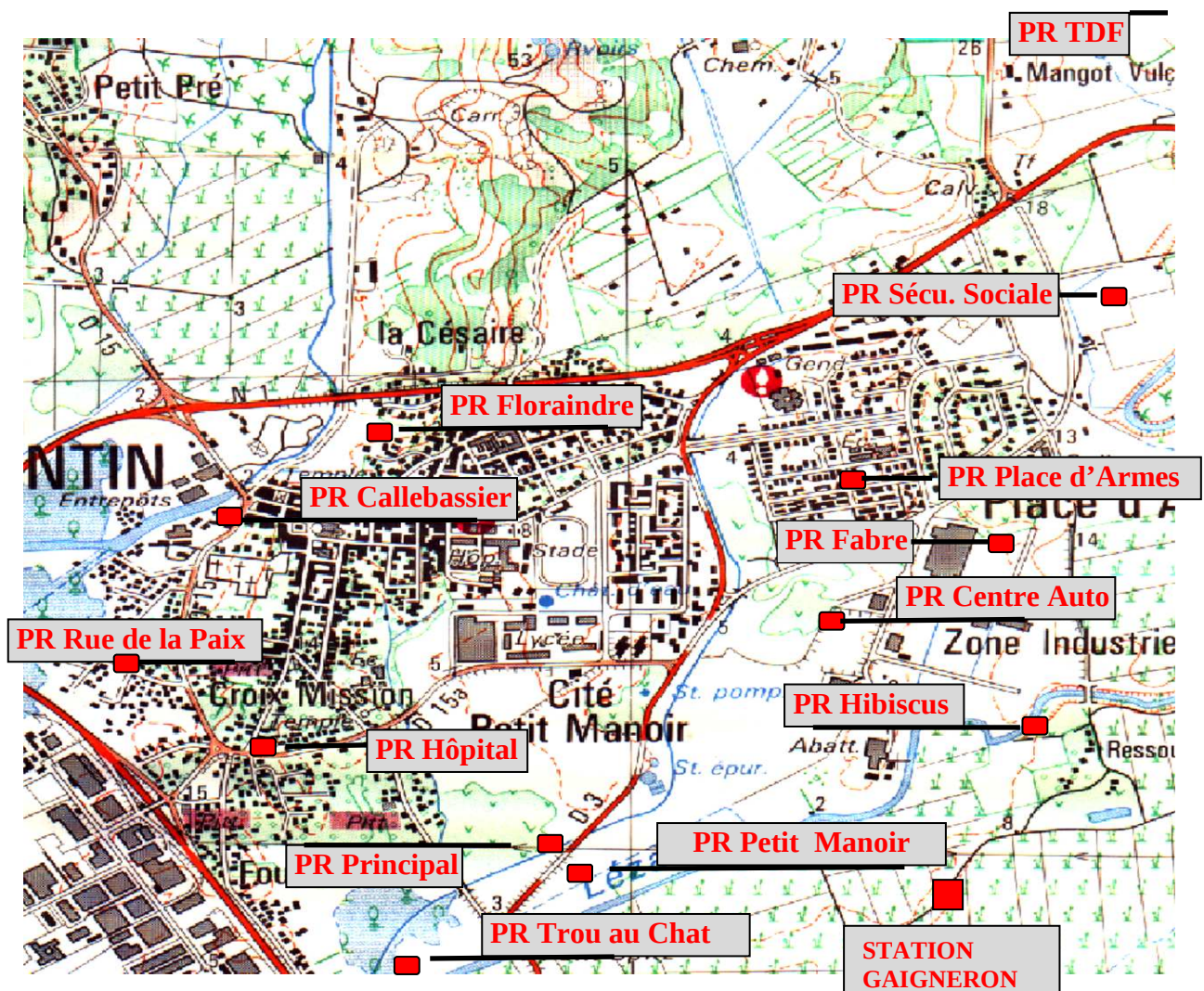
On distingue quatre sous-bassins de collecte principaux, à l'exutoire de chacun desquels se trouve un poste de refoulement :

- la quasi totalité des zones situées à l'Ouest du canal Mamin ainsi qu'une partie du quartier Place d'Armes sont desservies par le réseau du poste Principal ;
- le réseau du poste Centre Auto collecte la plus grande partie du quartier Place d'Armes et en particulier les zones d'activités ;
- le poste Trou au Chat récupère les eaux usées d'une partie du quartier qui lui est adjacent ainsi que les effluents refoulés depuis la zone aéroportuaire (réseau appartenant à la CCIM) ;
- enfin le poste « TDF » collectera les eaux usées de l'hôpital Mangot Vulcin et des futurs bâtiments qui seront construit aux alentours et les transfèrera dans le poste Sécurité Sociale.

Schéma d'ensemble



Localisation des postes de refoulement



Inventaire réseau de collecte et transfert :

Le tableau ci-dessous présente le linéaire de réseau de collecte par type de réseau et diamètre :

Linéaire des réseaux (ml)	Réceptionné en 2010			Inventaire au 31 décembre 2009		
	Gravitaire	Refolement	Regards	Gravitaire	Refolement	Regards
Poste Petit Manoir						
Diamètre 500 refolement	-	-	-	-	1 090	-
Total	-	-	-	-	1 090	-
Poste Principal						
Diamètre 150 gravitaire	-	-	-	1 690	-	-
Diamètre 200 gravitaire	-	-	-	3 510	-	-
Diamètre 250 gravitaire	-	-	-	1 050	-	-
Diamètre 300 gravitaire	-	-	-	550	-	-
Diamètre 250 refolement	-	-	-	-	200	-
Nombre de regards	-	-	-	-	-	160
Total	-	-	-	6 800	200	160
Poste Hôpital						
Diamètre 150 gravitaire	-	-	-	1 230	-	-
Diamètre 200 gravitaire	-	-	-	1 760	-	-
Diamètre 160 refolement	-	-	-	-	430	-
Nombre de regards	-	-	-	-	-	96
Total	-	-	-	2 990	430	96
Poste Calebassier						
Diamètre 200 gravitaire	-	-	-	1 480	-	-
Diamètre 160 refolement	-	-	-	-	540	-
Nombre de regards	-	-	-	-	-	47
Total	-	-	-	1 480	540	47
Poste Floraindre						
Diamètre 200 gravitaire	-	-	-	750	-	-
Diamètre 200 refolement	-	-	-	-	400	-
Nombre de regards	-	-	-	-	-	25
Total	-	-	-	750	400	25
Poste Place d'Armes						
Diamètre 150 gravitaire	-	-	-	50	-	-
Diamètre 200 gravitaire	-	-	-	2 140	-	-
Diamètre 200 refolement	-	-	-	-	150	-
Nombre de regards	-	-	-	-	-	52
Total	-	-	-	2 190	150	52
Poste Rue de la Paix						
Diamètre 200 gravitaire	-	-	-	175	-	-
Diamètre 63 refolement	-	-	-	-	250	-
Nombre de regards	-	-	-	-	-	7
Total	-	-	-	175	250	7
Poste Centre Auto						
Diamètre 150 gravitaire	-	-	-	1 020	-	-
Diamètre 200 gravitaire	-	-	-	1 020	-	-
Diamètre 250 gravitaire	-	-	-	400	-	-
Diamètre 200/300 refolement	-	-	-	-	600	-
Nombre de regards	-	-	-	-	-	69
Total				2 440	600	69
Poste Sécurité Sociale						
Diamètre 200 gravitaire	-	-	-	600	-	-
Diamètre 150 refolement	-	-	-	-	400	-
Nombre de regards	-	-	-	-	-	13
Total	-	-	-	600	400	13
Poste TDF						
Diamètre 200 gravitaire	-	-	-	760	-	-

Diamètre 160 refoulement	-	-	-	-	430	-
Nombre de regards	-	-	-	-	-	18
Total	-	-	-	760	430	18
Poste Fabre						
Diamètre 150 gravitaire	-	-	-	300	-	-
Diamètre 200 gravitaire	-	-	-	920	-	-
Diamètre 2 x 90 refoulement	-	-	-	-	40	-
Nombre de regards	-	-	-	-	-	30
Total	-	-	-	1 220	40	30
Poste Abattoir						
Diamètre 150 gravitaire	-	-	-	770	-	-
Diamètre 200 gravitaire	-	-	-	2 830	-	-
Diamètre 200 refoulement	-	-	-	-	520	-
Nombre de regards	-	-	-	-	-	84
Total	-	-	-	3 600	520	84
Poste Hibiscus						
Diamètre 150 gravitaire	-	-	-	450	-	-
Diamètre 200 gravitaire	-	-	-	390	-	-
Diamètre 90 refoulement	-	-	-	-	300	-
Nombre de regards	-	-	-	-	-	26
Total	-	-	-	840	300	26
Poste Trou au chat						
Diamètre 150 gravitaire	-	-	-	40	-	-
Diamètre 200 gravitaire	-	-	-	2 110	-	-
Diamètre 140 refoulement	-	-	-	-	730	-
Nombre de regards	-	-	-	-	-	63
Total	-	-	-	2 150	730	63
Rejet STEP						
Diamètre 600 gravitaire (rejet STEP)	-	-	-	670	-	-
Nombre de regard	-	-	-	-	-	18
Total	-	-	-	670	-	18
TOTAL GENERAL	-	-	-	26 665	6 080	708

A noter l'existence de réseau privé raccordés au réseau public

- **Résidence SIMAR “les Roseaux”**

Le système de collecte, qui comprend environ 1100 m de collecteurs et un poste de refoulement est exploité par la SIMAR.

- **ZAC Calebassier**

Les équipements entrant dans le cadre de l'opération “ZAC Calebassier, secteur Floraindre/Debuc”, réalisée par la SEMAVIL en 2001, n'ont pas encore été rétrocédés à la collectivité, faute d'une levée complète des réserves formulées par la SME et le BET en charge de l'opération.

Des travaux de remise à niveau du poste ont été engagés par la SEMAVIL en 2010, mais qui à ce jour, n'ont toujours pas permis la rétrocession.

Cette zone, à cause d'un manque d'entretien évident, est souvent confrontée à des dysfonctionnements.

Un programme de travaux de remise en conformité a été remis à la SEMAVIL en milieu d'exercice 2010, afin de réhabiliter cette installation et supprimer les dysfonctionnements

courants entraînant des débordements réguliers. Ce chantier de réhabilitation doit être terminé au 1^{er} trimestre 2011.

Inventaire poste de refoulement :

Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques des postes de refoulement existant:

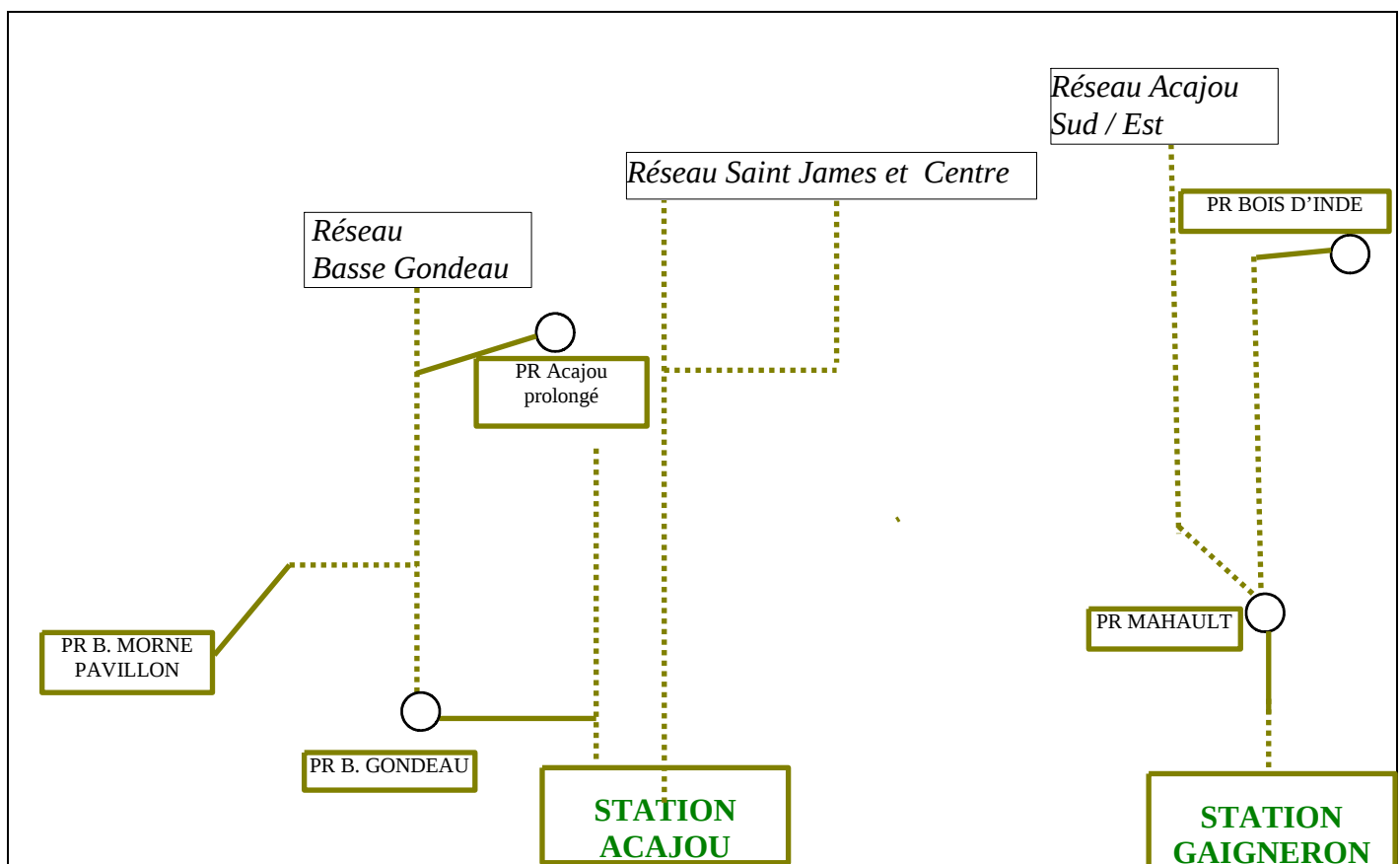
EQUIPEMENTS	TYPE	Puissance (kW)	HMT (m)	Débit (m ³ /h)	Date installation
Poste Petit Manoir		90		Q variable	
Pompe 1	Flygt CP 3201 HT 456	30	26	280 max	2002
Pompe 2	Flygt CP 3201 HT 456	30	26	280 max	2002
Pompe 3	Flygt CP 3201 HT 456	30	26	280 max	2002
Poste Principal		9,4			
Pompe 1	Flygt NP 3127 MT 438	4,7	8	59	2010
Pompe 2	Flygt NP 3127 MT 438	4,7	8	59	2010
Poste Hôpital		31,6			
Pompe 1	Flygt CP 3152 HT452	15,8	22	65	2005
Pompe 2	Flygt CP 3152 HT452	15,8	22	84	2005
Poste Calebassier		12			
Pompe 1	Flygt CP 3127 HT 480	6	21	40	1992
Pompe 2	Flygt CP 3127 HT 480	6	21	20	1992
Poste Floraindre		8,8			
Pompe 1	Flygt CP 3102 Grinder	4,4	12	13	2009
Pompe 2	Flygt CP 3102 Grinder	4,4	12	15	2009
Poste Place d'Armes		11,8			
Pompe 1	Flygt NP 3127 MT 437	5,9	10	35	2010
Pompe 2	Flygt NP 3127 MT 437	5,9	10	35	2010
Poste Rue de la Paix		4,8			
Pompe 1	Flygt MP 3068.171	2,4	22	13	2006
Pompe 2	Flygt MP 3068.171	2,4	22	13	2006
Poste Centre Auto		11,8			
Pompe 1	Flygt CP 3127 MT 481	5,9	11	80	2008
Pompe 2	Flygt CP 3127 MT 481	5,9	11	80	2008
Poste Sécurité sociale		11,4			
Pompe 1	Flygt NP 3127 HT 488	5,7	5	40	2005
Pompe 2	Flygt NP 3127 HT 488	5,7	5	58	2005
Poste Fabre		4			
Pompe 1	Flygt CP 3085 MT 432	2	6	45	2004
Pompe 2	Flygt CP 3085 MT 432	2	6	45	2004
Poste Abattoir		6,2			
Pompe 1	Flygt CP 3102 MT 435	3,1	7	62	2010
Pompe 2	Flygt CP 3102 MT 435	3,1	7	62	2010
Poste Tdf		23,7			
Pompe 1	Flygt CP 3127 HT481	7,9	18,2	5,9	2009
Pompe 2	Flygt CP 3127 HT481	7,9	18,2	5,9	2009
Pompe 3	Flygt CP 3127 HT481	7,9	18,2	5,9	2009
Poste Hibiscus		10,8			
Pompe 1	Flygt CP 3102 HT 252	5,4	8	41	2005
Pompe 2	Flygt CP 3102 HT 252	5,4	8	41	2005
Poste Trou au Chat		9,4			
Pompe 1	Flygt CP 3127 MT 180	4,7	9	39	2003
Pompe 2	Flygt CP 3127 MT 180	4,7	9	39	2003
T o t a l	245.7				

1.2.2.2. Réseau du secteur ACAJOU

Le système de collecte se décompose en trois bassins et permet l'acheminement des eaux usées jusqu'à la station d'Acajou, située dans l'enceinte du centre Commercial Galléria, au bord de l'autoroute.

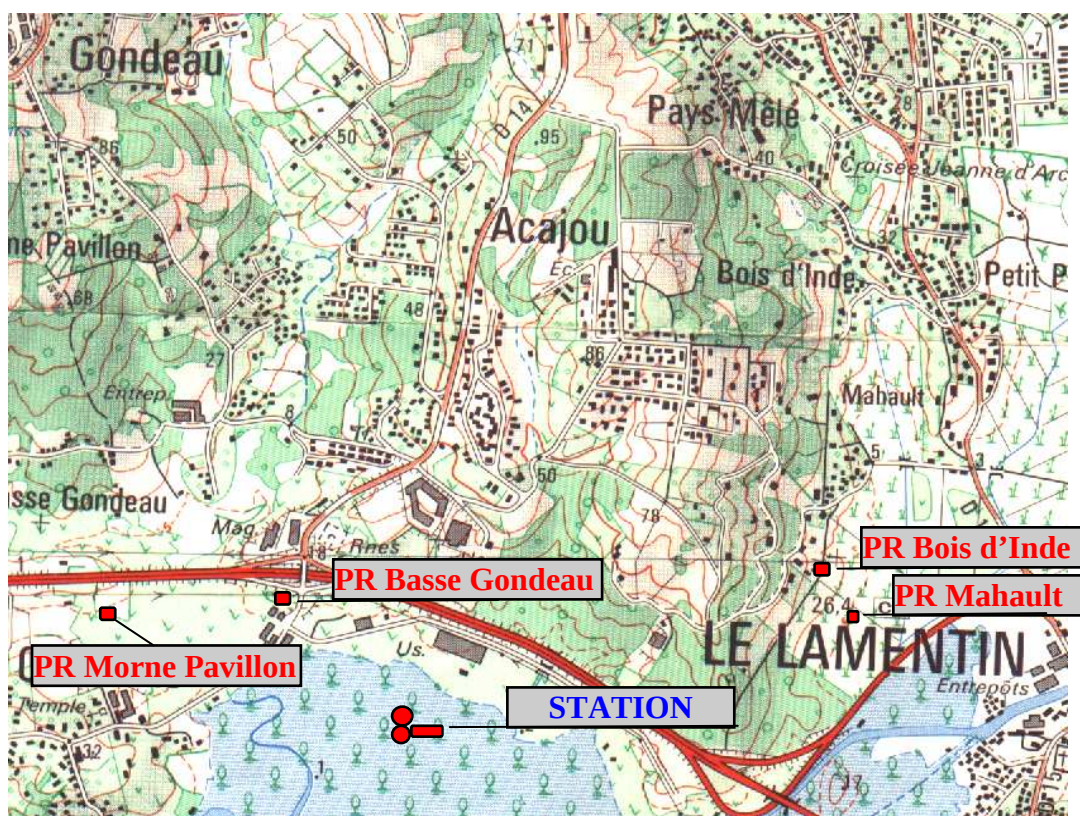
- un réseau gravitaire central dessert les quartiers Saint-James, Horizons, Barracuda ;
- à l'Ouest, le poste de Basse Gondeau recueille les eaux usées des quartiers Acajou Nord et Basse Gondeau et les refoule vers le réseau gravitaire central ;
- à l'Est, le poste de Mahaut assure le refoulement des effluents des quartiers Bois d'Inde, Mahaut, Acajou Sud et Est vers le réseau gravitaire du bourg alimentant la station de Gaigneron.

Schéma d'ensemble



Localisation des postes de refoulement :

Les ouvrages principaux sont reportés sur l'extrait de carte IGN ci-après.

**Inventaire réseau de collecte et transfert :**

Linéaire des réseaux	Réceptionné en 2010			Inventaire au 31 décembre 2010		
	Gravitaire	Refoulement	Regards	Gravitaire	Refoulement	Regards
Poste Basse Gondeau						
Diamètre 150 gravitaire	-	-	-	1 240	-	-
Diamètre 200 gravitaire	-	-	-	4 220	-	-
Diamètre 150 refoulement	-	-	-	-	200	-
Nombre de regard	-	-	-	-	-	135
Total	-	-	-	5 460	200	135
Poste Morne pavillon						
Diamètre 200 gravitaire	-	-	-	160	-	-
Diamètre 125refoulement	-	-	-	-	173	-
Nombre de regard	-	-	-	-	-	9
Total	-	-	-	160	173	9
Poste Acajou prolongé						
Diamètre 200 gravitaire	-	-	-	538	-	16
Diamètre 110 refoulement	-	-	-	-	280	-
Total	-	-	-	538	280	16-
Poste Mahaut						
Diamètre 150 gravitaire	-	-	-	50	-	-
Diamètre 200 gravitaire	-	-	-	5 320	-	-
Diamètre 200 refoulement	-	-	-	-	1300	-
Diamètre 300 refoulement	-	-	-	-	1300	-
Nombre de regards	-	-	-	-	-	173
Total	-	-	-	5 370	2600	173
Poste Bois d'Inde						

Diamètre 200 gravitaire	-	-	-	540	-	-
Diamètre 110 refoulement	-	-	-	-	190	-
Nombre de regards	-	-	-	-	-	30
Total	-	-	-	540	190	30
Arrivée Ouest						
Diamètre 150 gravitaire	-	-	-	1 010	-	-
Diamètre 200 gravitaire	-	-	-	1 050	-	-
Nombre de regards	-	-	-	-	-	54
Total	-	-	-	2 060	-	54
Arrivée Nord						
Diamètre 150 gravitaire	-	-	-	1 920	-	-
Diamètre 200 gravitaire	-	-	-	5 330	-	-
Nombre de regards	-	-	-	-	-	253
Total	-	-	-	7 250	-	253
TOTAL GENERAL	--	--	--	21 378	3443	736

A noter l'existence de réseau privé raccordés au réseau public

- **Résidence SIMAR "Rhizophore"**

Le système de collecte, qui comprend environ 1 500 m de collecteurs principaux et un poste de refoulement, est exploité par la SIMAR.

- **Résidence SIMAR "Guimauve"**

Le système de collecte, composé d'environ 600 m de collecteurs est exploité par la SIMAR.

- **Lotissement "Habitation Mahaut"**

Le système de collecte, qui comprend 1 190 m de collecteurs et un poste de refoulement, est exploité par le promoteur SARL Ramelot.

- **Résidence OZANAM "Le Gange"**

Un réseau gravitaire Ø 200 mm de 650 m achemine les eaux collectées vers un poste de capacité 2 x 110 m³/h. Mis en service en 2003, ce dernier refoule les effluents vers le réseau gravitaire d'Acajou.

La demande d'intégration au réseau communal faite par OZANAM en 2006 n'a pas obtenu de réponse favorable, plusieurs incidents (casse refoulement, dysfonctionnement du poste) ayant fait leurs apparitions durant le traitement du dossier. Le programme de mise aux normes du poste et la liste des pièces manquantes au dossier de réception ont été de nouveau communiqués à la société OZANAM.

• **Réseaux de l'AFU**

Malgré l'absence de réception formelle, certains réseaux de l'AFU Acajou sont de fait intégrés au patrimoine public depuis plusieurs années. En revanche, sur certaines zones, le tracé des réseaux de l'AFU Acajou n'est pas connu et ne figure pas sur les plans tenus à jour par la SME.

La société d'aménagement de l'AFU a cessé ses activités au cours du 2^{ème} semestre 2008, mettant un terme à toute procédure officielle de rétrocession accompagnée des contrôles de conformité et transmission de plans de récolement.

Inventaire poste de refoulement :

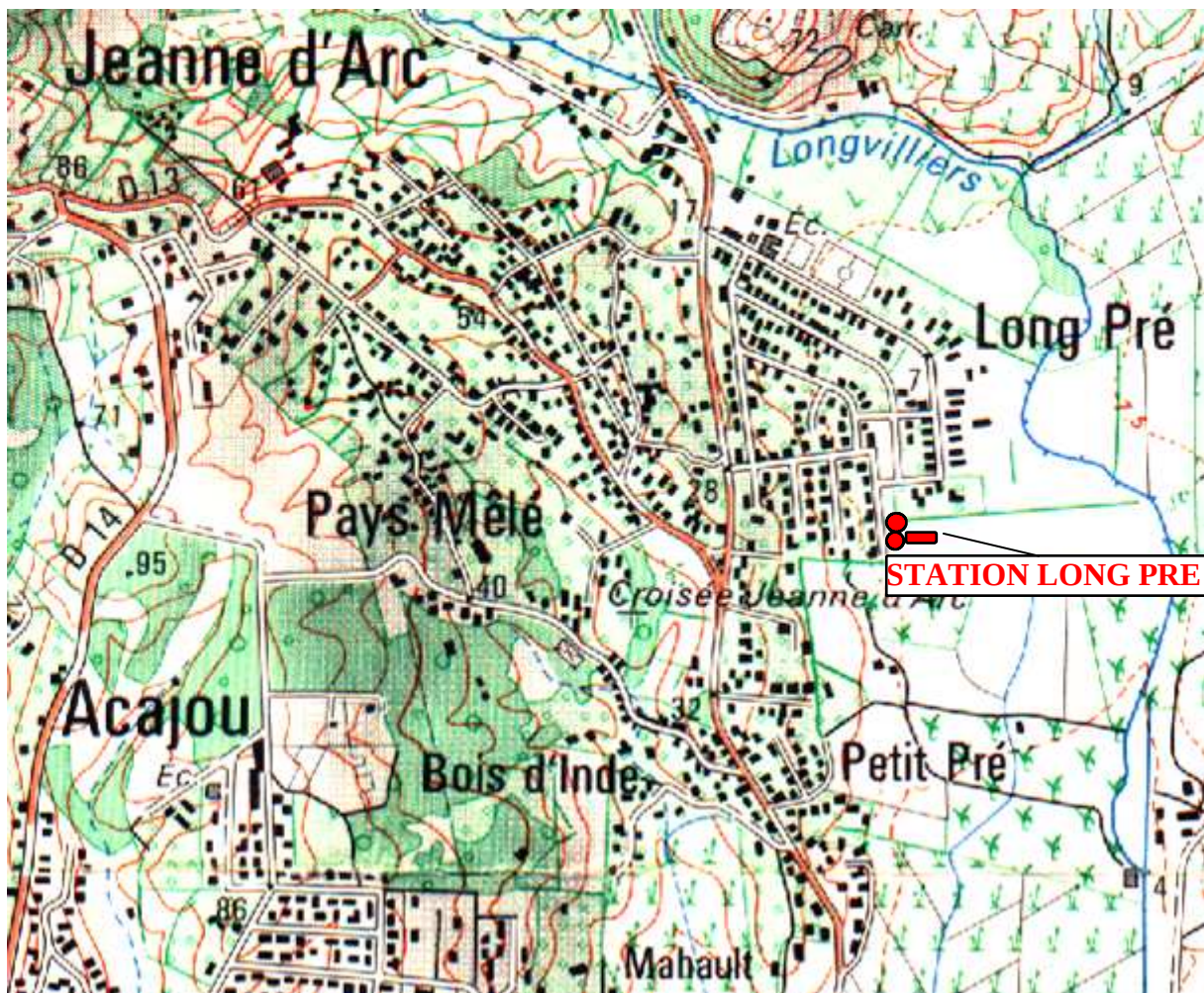
Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques des postes de refoulement existant:

EQUIPEMENTS	TYPE	Puissance (kW)	HMT (m)	Débit (m ³ /h)	Date installation
Poste Basse Gondeau Pompe 1 Pompe 2	Pumpex K85.2185 Pumpex K85.2185	14,8 7,4 7,4	20 20	43 45	2009 2009
Poste Acajou prolongé Pompe 1 Pompe 2	KSB Amarex NF 50-70 KSB Amarex NF 50-70	5,2 2,6 2,6	10 10	24 24	2006 2006
Poste Mahaut Pompe 1 Pompe 2	Flygt CP 3152 SH 267 Flygt CP 3152 SH 267	30 15 15	35 35	56 56	2004 2004
Poste Bois d'Inde Pompe 1 Pompe 2	Flygt CP 3127 HT 481 Flygt CP 3127 HT 481	11,8 5,9 5,9	16 16	22 30	2009 2009
Poste Morne pavillon Pompe 1 Pompe 2	Flygt NP 3127 MT 437 Flygt NP 3127 MT 437	11,8 5,9 5,9	14 14	15 15	2003 2003
T O T A L		73.6			

1.2.2.3. Réseau de Long Pré

Le quartier résidentiel de Long Pré, est équipé d'un système d'assainissement indépendant comprenant un réseau de collecte gravitaire et une station d'épuration.

Localisation des ouvrages



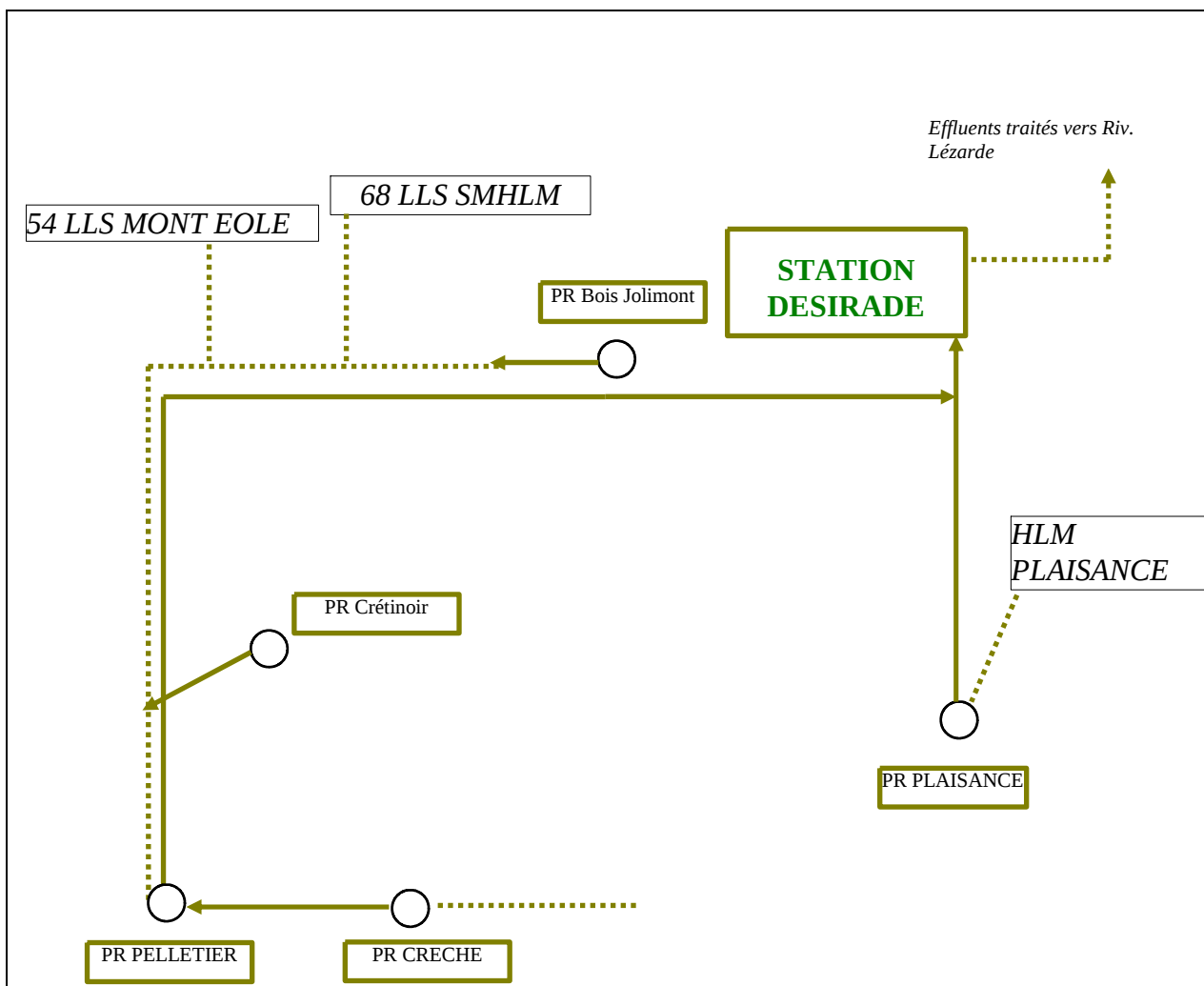
Inventaire réseau de collecte et transfert :

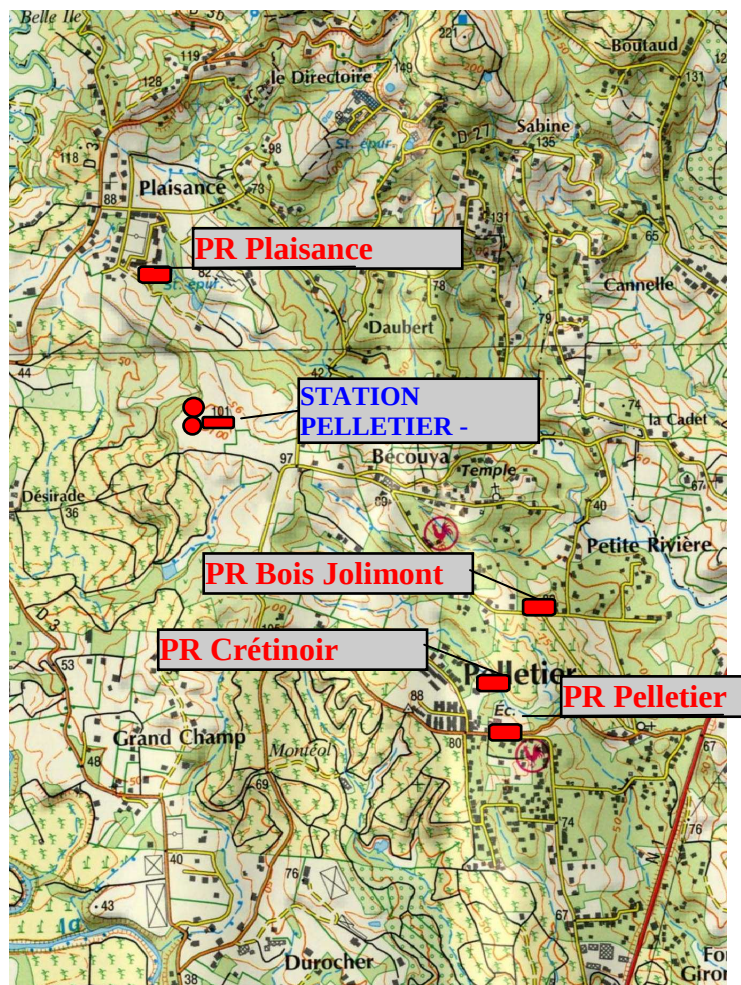
Linéaire des réseaux (ml)	Réceptionné en 2010			Inventaire au 31 décembre 2010		
	Gravitaire	Refoulement	Regards	Gravitaire	Refoulement	Regards
Diamètre 150 gravitaire	-	-	-	2 500	-	-
Diamètre 200 gravitaire	-	-	-	100	-	-
Nombre de regards	-	-	-	-	-	92
Total	-	-	-	2 600	-	92

1.2.2.4. Réseau de Pelletier

Deux postes principaux, réalisés dans le cadre de l'aménagement des logements HLM des quartiers Plaisance et Pelletier refoulent directement vers la station d'épuration de Pelletier-Désirade. Trois postes secondaires sont présents sur les secteurs urbanisés de Bois Jolimont (EPAHD), Crétinoire et Crèche de Pelletier.

Schéma d'ensemble



Localisation des postes de refoulement :**Inventaire réseau de collecte et transfert :**

Linéaire des réseaux	Réceptionné en 2010			Inventaire au 31 décembre 2010		
	Gravitaire	Refoulement	Regards	Gravitaire	Refoulement	Regards
Poste Pelletier						
Diamètre 200 gravitaire	-	-	-	1 190	-	-
Diamètre 160 refoulement	-	-	-	-	2 170	-
Nombre de regard	-	-	-	-	-	54
Total	-	-	-	1 190	2 170	54
Poste Crèche						
Diamètre 200 gravitaire	-	-	-	330	-	-
Diamètre 63 refoulement	-	-	-	-	80	-
Nombre de regards	-	-	-	-	-	12
Total	-	-	-	330	80	12
Poste Bois Jolimont						
Diamètre 200 gravitaire	-	-	-	114	-	-
Diamètre 75 refoulement	-	-	-	-	296	-
Nombre de regards	-	-	-	-	-	4
Total	-	-	-	114	296	4
Poste Crétinoir						
Diamètre 200 gravitaire	-	-	-	588	-	-
Diamètre 63 refoulement	-	-	-	-	182	-

Nombre de regards	-	-	-			20
Total	-	-	-	588	182	20
Poste Plaisance						
Diamètre 200 gravitaire	-	-	-	25	-	-
Diamètre 90 refoulement	-	-	-	-	530	-
Nombre de regard	-	-	-	-	-	1
Total	-	-	-	25	530	1
Rejet STEP						
Diamètre 200 gravitaire	-	-	-	1 035	-	-
Nombre de regards	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	1 035	-	12
TOTAL GENERAL	-	-	-	3282	3258	103

Inventaire des postes de refoulement :

Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques des postes de refoulement existant:

EQUIPEMENTS	TYPE	Puissance (kW)	HMT (m)	Débit (m³/h)	Date installation
Poste Pelletier		34			
Pompe 1	Pumpex K86.F2200	17	49	29	2001
Pompe 2	Pumpex K86.F2200	17	49	29	2001
Poste Crèche		2,4			
Pompe 1	Flygt NP 3068 HT 210	2,4	21	13	2003
Poste Plaisance		12,6			
Pompe 1	Pumpex KL87.F2195	6,3	32	19	2001
Pompe 2	Pumpex KL87.F2195	6,3	32	19	2001
Poste Bois Jolimont		3,4			
Pompe 1	Flygt CP3057.181	1,7	7,60	25	2007
Pompe 2	Flygt CP3057.181	1,7	7,60	25	2007
Poste Crétinoir		8,8			
Pompe 1	Flygt MP3102.170	4,4	31,8	14,4	2007
Pompe 2	Flygt MP3102.170	4,4	31,8	14,4	2007
T O T A L		61.2			

Les 2 postes de refoulement réalisés aux quartiers Bois Jolimont et Crétinoir à Pelletier sont intégrés officiellement dans le patrimoine affermé. Ces postes ne sont pas encore en service, faute de raccordement non réalisé sur les boîtes de branchement mise à disposition.

1.2.2.5. Réseau de Roche Carrée

Un réseau gravitaire, composé de 2 120 ml de canalisations en PVC DN 200 mm et 86 regards, collecte les eaux usées du lotissement de Roches Carrées et les achemine vers une station d'épuration de 500 éq.hab.

1.3. Traitements des Eaux Usées

1.3.1. DESCRIPTIF PATRIMONIAL : SYNTHESE DES OUVRAGES

Le nombre de stations d'épuration sur le territoire communal n'a pas évolué en 2010. Les orientations du Schéma directeur d'assainissement consistant en une centralisation du traitement sur l'unité de Gaigneron, une diminution du nombre de stations est attendue moyen terme avec la disparition de la station de Long Pré et Acajou sous 5 ans.

Stations de traitement	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre de stations	7	7	7	7	7	7
Capacité totale (éq.hab.)	45 500	45 500	45 500	45 500	45 500	45 500
Puissance totale installée (kW)	697	697	697	697	697	697

Le tableau ci-dessous est la synthèse des ouvrages de traitement des eaux usées existant sur le périmètre de CACEM au 31/12/2010. La référence réglementaire concernant l'objectif de qualité du rejet est également indiqué.

Station	Capacité nominale		Arrêté Préfectoral	Arrêté du 22/06/2007
	Eq.hab.	En kgDBO5/j		
Station d'épuration de Gaigneron	35 000	2 100	24/12/1999	
Station d'épuration d'Acajou	5 000	300		x
Station d'épuration de Pelletier	3 500	210	13/01/2000	
Station d'épuration de Long Pré	1 200	72		x
Station d'épuration de Roches Carrés	500	30		x
Station d'épuration de Club Nautique	130	8		x
Station d'épuration de Sarrault	150	9		x

1.3.2. INVENTAIRE DETAILLES DES OUVRAGES

1.3.2.1. Station de traitement d'eaux usées de Gaigneron

Cette unité de traitement utilise la technologie OCO développée par ONDEO-DEGREMONT. D'une capacité de 35 000 éq.hab. et extensible à 50 000 éq.hab, elle est structurée autour des éléments suivants :

- une filière unique de pré-traitement dimensionnée pour une charge de 50 000 éq.hab et articulée autour :
 - d'un dégrilleur automatique,
 - d'un dessableur,
 - d'un dégraisseur de 8 m de diamètre pour une surface utile de 50 m² ;
- un dispositif de collecte et d'intégration des matières de vidange par le biais de deux fosses tampon ;
- 2 filières de traitement biologique de 17 500 éq.hab. chacune et composée individuellement :
 - d'un bassin d'aération (type OCO) de 2 700 m³ équipé de raquettes d'insufflation d'air sous forme de fines bulles,
 - d'un bassin clarificateur avec un pont racleur de 25 m pour une surface de 495 m² et une hauteur d'eau de 2,5 m,
 (Possibilité d'y adjoindre une troisième file de traitement de 15 000 éq.hab sur un emplacement laissé libre sur le site de la station) ;
- une filière de traitement des boues dimensionnée pour 50 000 éq.hab avec deux centrifugeuses disposées en parallèle. Celles-ci permettent de traiter jusqu'à 180 kg de MS/heure de boues.

L'ensemble des processus - le pré-traitement - traitement biologique et traitement des boues, est piloté depuis un ordinateur central de supervision. Un logiciel dédié permet par ailleurs de gérer le programme d'entretien des installations.

• INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS DE LA STATION

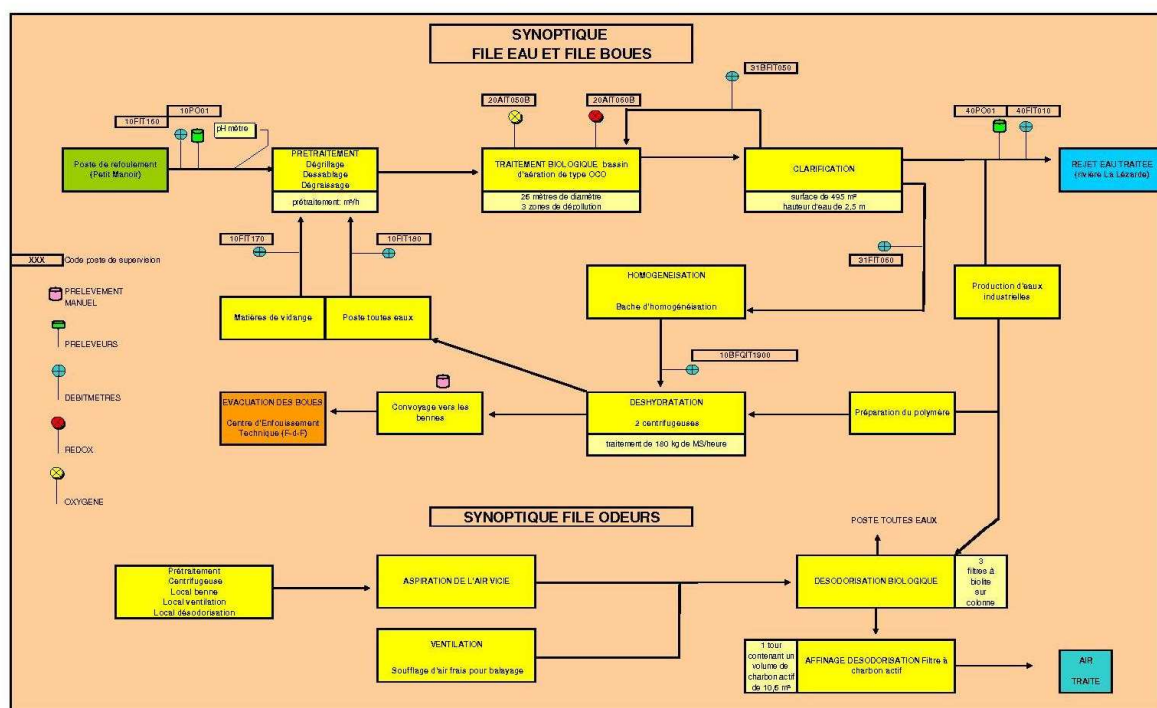
Equipement	Marque	Type	Nombre	Puiss. (kW)
Débitmètre eau brute	Hendress-Hauser	contact par impulsion	1	
Préleveur eau brute	Hendress-Hauser	ASP 2000	1	
Ph-mètre eau brute	Hendress-Hauser	COM 253	1	
Dégrilleur auto	Perrier Sorem	sorega	1	0.75
Dégrilleur secours	Perrier Sorem	sorega	1	
Convoyeur refus dégrillage	He Hoogendonk BV	U-260	1	1.50
Compacteur refus dégrillage	He Hoogendonk BV	P/01/072	1	1.50
Classificateur à sables	Snoek	SSS210	1	0.25
Aéroflot dégraisseur	RSO Dépollution	F340H	1	4.00
Pont racleur dégraisseur	Sew Usocome	SA77R37 DT 63N4	1	0.18
Pompe à sables	Flygt		1	1.10

Equipement	Marque	Type	Nombre	Puiss. (kW)
Agitateur pré-fosse A	Landia	pop i	1	2.20
Agitateur pré-fosse B	Landia	pop i	1	2.20
Agitateur fosse stockage mat. Vidange	Landia	pop i	1	5.50
Pompe transfert pré-fosse A	Flygt	3067.180	1	1.20
Pompe transfert pré-fosse B	Flygt	3067.180	1	1.20
Pompe transfert fosse n°1	Flygt	3057.181	1	1.70
Pompe transfert fosse n°2	Flygt	3057.181	1	1.70
Mesure de niveau fosses mat. Vidange	Milltronics		3	
Débitmètre mat. Vidange	Siemens	contact à impulsion	1	
Pompe poste toutes eaux n°1	Flygt	3102.180		3.10
Pompe poste toutes eaux n°2	Flygt	3102.180		3.10
Mesure de niveau poste toutes eaux	Milltronics		1	
Agitateur anaérobie file A	Landia	popl-i	1	3.00
Agitateur anoxie file A	Landia	pop-i	1	3.00
Agitateur aération file A	Landia	pop-i	1	4.00
Pompe à écumes file A	Flygt	3085.182	1	2.00
Sonde oxygène file A	Hendress-Hauser		1	
Sonde redox file A	Hendress-Hauser		1	
Agitateur anaérobie file B	Landia	popl-i	1	3.00
Agitateur anoxie file B	Landia	pop-i	1	3.00
Agitateur aération file B	Landia	pop-i	1	4.00
Pompe à écumes file B	Flygt	3085.182	1	2.00
Sonde oxygène file B	Hendress-Hauser		1	
Sonde redox file B	Hendress-Hauser	CPM 253	1	
Surpresseur air file A	Aerzen	GM60S DN200		84.10
Débitmètre air process file A	Endress & Hauser	deltaset	1	
Surpresseur air file B	Aerzen	GM60S DN200	1	84.10
Débitmètre air process file B	Endress & Hauser	deltaset	1	
Surpresseur air secours	Aerzen	GM60S DN200	1	84.10
Extracteur air chaud local surpresseurs	Leroy Somer	FLS100LK	1	2.20
Pont racleur clarificateur file A	Sew Usocome	RF87 R57 DT63I4	1	0.25
Pont racleur clarificateur file B	Sew Usocome	RF87 R57 DT63I4	1	0.25
Détecteur voile de boues file A	Mobrey	8100/IR15	1	
Détecteur voile de boues file B	Mobrey	8100/IR15	1	
Débitmètre eau traitée	Hendress-Hauser	FMU 90	1	
Préleveur eau traitée	Hendress-Hauser	ASP 2000	1	
Pompe eau de service n°1	KSB	movichrom NG	1	11.00
Pompe eau de service n°2	KSB	movichrom NG	1	11.00
Pompe eau de service n°3	KSB	movichrom NG	1	11.00
Ballon anti-bélier	Réservoir Massal	piège à air	1	
Filtre auto filtomat	EIF	filtomat	1	
Pompe recirculation n°1 file A	Flygt	3127.180	1	4.00
Pompe recirculation n°2 file A	Flygt	3127.180	1	4.00
Pompe recirculation n°3 file A	Flygt	3127.180	1	4.00
Pompe recirculation n°1 file B	Flygt	3127.180	1	4.00
Pompe recirculation n°2 file B	Flygt	3127.180	1	4.00
Pompe recirculation n°3 file B	Flygt	3127.180	1	4.00
Pompe extraction n°1 file A	Flygt	3067.180	1	1.20
Pompe extraction n°2 file A	Flygt	3067.180	1	1.20
Pompe extraction n°1 file B	Flygt	3067.180	1	1.20
Pompe extraction n°2 file B	Flygt	3067.180	1	1.20
Débitmètre recirculation file A	Siemens	contact à impulsion	1	
Débitmètre recirculation file B	Siemens	contact à impulsion	1	
Débitmètre extraction	Siemens	contact à impulsion	1	
Sonde concentration boues file A	Hendress-Hauser		1	
Sonde concentration boues file B	Hendress-Hauser		1	
Agitateur bassin homogénéisation	Landia	pop-i	1	1.10
Sonde concent. Boues bassin homogén.	Zellweger		1	
Mesure de niveau bassin homogén.	Milltronics		1	
Pompe à boues n°1	Netzch	N1B15-21/301040	1	5.50
Pompe à boues n°2	Netzch	N1B15-21/301040	1	5.50
Débitmètre pompe à boues n°1	Siemens	contact à impul sion	1	
Débitmètre pompe à boues n°2	Siemens	contact à impul sion	1	
Pompe polymère centrif n°1	Netzch	N1B206-23/301053	1	0.75

Equipement	Marque	Type	Nombre	Puiss. (kW)
Pompe polymère centrif n°2	Netzch	N1B206-23/301053	1	0.75
Centrifugeuse n°1	Guinard	MBT 2253-4	1	43.00
Centrifugeuse n°2	Guinard	MBT 2253-4	1	43.00
Vis convoyeuse boues centrif n°1	Getriebebau Nord	SK 80L/4	1	0.86
Vis convoyeuse boues centrif n°2	Getriebebau Nord	SK 80L/4	1	0.86
Ventilateur air frais désodo	FEVI	L14A-3G-500	1	3.00
Ventilateur air vicié n°1 désodo	FEVI	F18B-3N-710	1	30.00
Ventilateur air vicié n°2 désodo	FEVI	F18B-3N-710	1	30.00
Extracteur air chaud local désodo	Leroy Somer	FLS80L	1	0.55
Tour biolite n°1	Garhin		1	
Tour biolite n°2	Garhin		1	
Tour biolite n°3	Garhin		1	
Tour charbon actif	Garhin		1	
Centrale de contrôle H2S / NH3	Dragger	5071	1	
Extracteur air chaud local transfo	Leroy Somer	FLS90L	1	1.10
Groupe électrogène station 400 kva	SDMO	GS410SK	1	
Total puissance installée (kW)				538

• SCHEMA DE FONCTIONNEMENT

6 Schéma de la station



1.3.2.2. Station de traitement d'eaux usées d'Acajou

La station d'Acajou, construite en 1988, de type biologique, offre une capacité théorique de traitement de 5 000 éq.hab. (sur une base hydraulique de 150 l/hab/j).

Elle s'organise autour :

- d'un poste de relevage en entrée,
- d'un dégrilleur automatique à grille courbe,
- d'un dégraisseur/dessableur de 3m50 de diamètre pour une surface utile de 10 m²,
- d'un bassin d'aération de 780 m³, équipé de 3 turbines flottantes,
- d'un bassin clarificateur avec pont racleur de 13 m pour une surface de 137 m²,
- d'un silo à boues de 56 m³,
- d'une filière de déshydratation mixte utilisant presse-à-bandes et lits de séchage pour une surface de 70 m².

• INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS DE LA STATION

Equipement	Marque	Type	Nombre	Puiss. (kW)
Pompe de relevage en entrée	Flygt	NP 3102 LT 420	2	2 x 3,1
Préleveur eau brute	Endress + Hauser	ASP 2000	1	
Dégrilleur	Sew Usocom		1	0,15
Aéroflot dégraisseur	Air Flow	IM	1	0,15
Pont racleur dégraisseur	Sew Usocome		1	
Hydroéjecteur	Flygt		4	4 x 15
Pont racleur clarificateur	Sew Usocome		1	0,25
Pompe de recirculation	Flygt	CP 3102 MT 180	2	2 x 3,1
Débitmètre eau traitée	Endress + Hauser	FMU 90	1	
Préleveur eau traitée	Endress + Hauser	ASP 2000	1	
Presse à bandes	EMO	100 /100	1	4
Total puissance (kW)				62

1.3.2.3. Station de traitement d'eaux usées Long Pré

La station de Long Pré, construite en 1975 et modifiée en 1984, de type biologique, offre une capacité théorique de traitement de 1 200 éq.hab. (sur une base hydraulique de 150 l/hab/j).

Elle s'organise autour :

- d'un poste de relevage en entrée ($2 \times 15 \text{ m}^3/\text{h}$ sous 7 mHMT),
- d'un bassin d'aération de 199 m^3 , équipé de 2 turbines de surface,
- d'un bassin clarificateur avec pont racleur de 6 m pour une surface de 30 m^2 ,
- d'un silo à boues de 31 m^3 ,
- de lits de séchage pour une surface de 70 m^2 .

• INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS DE LA STATION

Equipement	Marque	Type	Nombre	Puiss. (kW)
Pompe de relevage n°2 en entrée	Flygt	3085.182	2	2 x 2
Turbine	Nord	SK112M/4	2	2 x 4
Pont racleur clarificateur			1	0,20
Pompe de recirculation	Flygt	CP 3085. 432	2	2 x 2
T O T A L P U I S S A N C E (K W)				16

1.3.2.4. Station d'épuration de Pelletier

La station de Pelletier-Désirade, mise en service en 2001, de type biologique, offre une capacité de traitement de 3 500 éq.hab.

Elle s'organise autour :

- d'un tamis rotatif pouvant être secouru par un dégrilleur automatique à grille courbe,
- d'un bassin d'aération de forme ovale de 730 m³, cloisonné partiellement pour former une zone de contact et une zone d'aération avec diffuseurs de fines bulles,
- d'un bassin clarificateur avec pont racleur de 15 m pour une surface de 150 m²,
- d'un silo à boues hersé de 50 m³,

d'une presse-à-bandes pour la déshydratation des boues

• INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS DE LA STATION

Equipement	Marque	Type	Nombre	Puiss. (kW)
Tamis rotatif	Rotosieve	KS 4024 - 45	1	0,25
Compacteur	Rotosieve	KS 4024 - 45	1	0,75
Dégrilleur	Europelec	DCM 5	1	0,25
Débitmètre eau brute	Hendress-Hauser	FMU 90	1	
Préleveur eau brute	Hendress-Hauser	ASP 2000	1	
Agitateur contact	Flygt	SR 4630 comb. 083 710 SJ	1	1,5
Agitateur aération	Flygt	SR 4410 com. 410	1	2,3
Surpresseur aération	Gefi Roots	Tri lobes Gefi Lutos	3	3 x 11
Pompe de recirculation	Flygt	3102 MT 471	2	2 x 3,1
Pompe d'extraction des boues	Flygt	DP 3057 MT 234	1	1,5
Pont racleur	Europelec		1	0,2
Herse épaisseur	Europelec		1	0,18
Pompes poste toutes eaux	Flygt	DP 3067 MT 481	2	2 x 1,4
Débitmètre eau traitée	Hendress-Hauser	FMU 90	1	
Préleveur eau traitée	Hendress-Hauser	ASP 2000	1	
Surpresseur eau industrielle	Flygt	Orinox 4-5	1	0,9
Surpresseur eau potable	Lowara	CEA 80/5	1	0,75
Extracteur d'air local surpresseur	SDRE	200/4	1	0,6
Presse-à-bandes	GEMINI		1	10,3
Total puissance (kW)				61

1.3.2.5. Station d'épuration de Roche Carré

Il s'agit d'une unité de type OXYPUR 500 dont les caractéristiques sont les suivantes :

- un dégraisseur (aéroflot + pont racleur, 1 kW),
- un bassin d'aération de 63 m³ (un hydroéjecteur Flygt 3127.180 de 4 kW),
- un bassin clarificateur non racleur de 12 m² (une pompe de recirculation DF 3045 de 1,2 kW),
- un poste de refoulement de l'effluent traité (deux pompes Flygt 3057 de 1,7 kW)

Des lits de séchage complètent l'installation.

1.3.2.6. Station de traitement d'eaux usées du club Nautique

Prise en charge en 1989, la station recueille les effluents du Club Nautique du Lamentin situé sur le site de Morne Cabri.

Conçu par la société SOAF, elle dispose d'une capacité de traitement de 130 éq.hab. et ses caractéristiques sont les suivantes :

- un poste de relevage (deux pompes Guinard Série E800 de 2 kW)
- un bassin d'aération (une turbine DFT 90 de 1,5 kW)
- un bassin clarificateur non raclé (une pompe de recirculation de 2 kW)

Elle n'est pas équipée pour l'extraction et le traitement des boues. Celles-ci sont pompées et acheminées sur le site de Pelletier-Désirade pour déshydratation

Vue d'ensemble de la station d'épuration

1.3.2.7. Station de traitement d'eaux usées de Sarrault

Prise en charge en 1987, la station recueille les effluents de l'école de Sarrault.

De type OXYVOR, elle dispose d'une capacité de traitement de 150 éq.hab. et ses caractéristiques sont les suivantes :

- un bassin d'aération (un hydro-éjecteur Flygt 3085 de 2 kW),
- un bassin clarificateur non raclé (une pompe de recirculation Flygt de 0,6 kW).

Elle n'est pas équipée pour l'extraction et le traitement des boues. Celles-ci sont pompées et acheminées sur le site de Pelletier-Désirade pour déshydratation.

2. ACTIVITE DU SERVICE

2.1. Présentation générale du service

La SOCIETE MARTINICAISE DES EAUX (SME) assure pour le compte de la CACEM la collecte, le transfert et le traitement des eaux usées de la commune du Lamentin.

Le service concerne :

COMMUNE	Lamentin
Population recensée en 2010	40 016
Clients assujettis	7 928
m ³ facturés	1 109 588
Réseaux de collecte gravitaire	53 925
Réseaux de refoulement	12 781
Postes de relèvement	24
Stations d'épuration	7

Le personnel qui assure la collecte et le traitement des eaux usées des 7 928 abonnés bénéficie du soutien logistique du Siège Social de la Société Martiniquaise des Eaux.

2.1.1. PRESENTATION GENERALE DE LA SME

La SME a été créée en 1977 ; elle intervient dans les domaines de la production et de la distribution d'eau potable, la collecte et le traitement des eaux résiduaires, l'expertise et le conseil aux maîtres d'ouvrages dans ses domaines de compétences.

La SME assure le service de l'eau pour 23 communes à travers 2 syndicats :

- les 16 communes du SICSM (Syndicat Intercommunal du Centre et du sud de la Martinique),
- la gestion du service de l'eau sur les communes du Lamentin et de Saint-Joseph se fait à travers le syndicat mixte SICSM/ CACEM (Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique) ;
- les 7 communes du SCCNO (Syndicat des Communes de la Côte Caraïbe Nord Ouest).

Elle assure également le service de l'assainissement sur le périmètre du SICSM, du SCCCNO et de la ville du Lamentin en relation avec la CACEM.

Les ressources humaines, financières et techniques de la SME lui confèrent le rôle d'un acteur économique de premier plan en Martinique. Et de par son lien avec le groupe SUEZ-ENVIRONNEMENT-LYONNAISE DES EAUX, la société peut accéder aux moyens de ce grand groupe, réputé pour son expérience dans les métiers de l'eau et l'assainissement, leur expertise technique, leur solidité économique et leur stabilité financière.

2.1.2. MOYENS EN PERSONNEL

L'effectif de la SME est de 190 agents, caractérisé par une compétence forte, basée sur la formation et l'expérience acquises au sein de l'entreprise, ou auprès d'entreprises du même secteur d'activité en local et à l'international.

La SME consacre plus de 3 % de sa masse salariale au développement et au maintien des compétences de ses salariés grâce à la mise en place d'actions de formation qualifiante et diplômante en externe et en interne.

La politique de formation est orientée vers la prise en compte de l'ensemble des dimensions utiles à l'exercice efficace de nos métiers, en respectant les exigences des clients (technologies nouvelles, reporting contractuel et réglementaire, management, communication....).

Les agents sont répartis en niveau de qualification comme suit :

Ouvriers – employés :	150
Agents de maîtrise :	32
Cadres :	13
Contrats de qualification :	8

L'effectif en charge de la gestion du service assainissement pour le compte du SCCCNO se compose de :

Ouvriers – employés :	4
Agent de maîtrise :	1

L'organigramme du service est consultable en annexe du présent document.

2.1.3. ORGANISATION INTERNE

La SME est organisée par métiers et par agences.

Le siège social, situé à Place d'Armes au Lamentin, accueille tous les services centraux : - la direction de la société, la comptabilité, l'agence clientèle, les ressources humaines, l'informatique, les centraux de télégestion, le management de la Qualité, le bureau d'étude et les agences métiers eaux, assainissement et travaux.

En 2010, l'organisation des activités d'exploitation des services de l'eau potable et de l'assainissement, ainsi que l'accueil client lié à ces activités, a été répartie en deux agences organisées comme suit :

- Agence CENTRE-NORD dont le siège situé dans les locaux de Place d'Armes regroupe les zones CENTRE (Lamentin et Saint-Joseph), NORD (Bellefontaine, Carbet, Case-Pilote, Fonds-Saint-Denis, Morne-Vert, Prêcheur et Saint-Pierre) et NORD ATLANTIQUE (François, Robert et Trinité) ;
- Agence SUD dont le siège situé à Petit-Bourg regroupe les zones SUD (Marin, Rivière-Pilote, Sainte-Anne, Sainte-Luce et Vauclin) et SUD CARAÏBE (Anses-d'Arlet, Diamant, Ducos, Rivière-Salée, Saint-Esprit et Trois-Ilets).

2.1.4. ORGANISATION DE L'ASTREINTE

La SME reçoit les appels relatifs aux manques d'eau, fuites, pollutions ou problèmes électromécaniques. Ces appels peuvent provenir des clients ou directement des équipements de télésurveillance des installations les plus sensibles.

Le service d'astreinte (19 personnes en continu) permet une permanence 24h/24, tous les jours de l'année. Cette continuité du service concerne la gestion des installations de production et de distribution d'eau, de collecte et de traitement des eaux usées.

Les équipes d'astreinte sont mobilisables hors des heures ouvrables, pour déclencher les réparations nécessaires.

Le personnel est compétent en termes de traitement d'eau, d'épuration, de plomberie, de terrassement, d'électromécanique et de gestion des réseaux. Il est encadré par des agents de maîtrise et un cadre. L'effectif mobilisé chaque semaine représente environ 10 % de l'effectif total de la société.

L'astreinte est planifiée semestriellement. Un tableau est tenu à jour au Secrétariat de Direction des Exploitations de la SME.

- L'organigramme d'astreinte

Sous l'autorité d'un cadre responsable, l'astreinte s'organise en quatre entités distinctes :

- le responsable d'astreinte :
Il représente la Direction des Exploitations, assure la responsabilité du bon fonctionnement de l'astreinte et intervient en situation d'exception.
- l'astreinte téléphonique :
L'objectif est de fournir à tout client ou tiers, qui appelle sur un numéro d'urgence, un interlocuteur physique et ce 24 h/ 24.
L'astreinte téléphonique prend le relais du standard de la SME ; la réception des alarmes techniques est centralisée vers la personne qui reçoit les appels des clients.
- l'astreinte d'encadrement :
Elle gère les situations qui sortent de la pratique courante et nécessitent soit une appréciation spécifique, soit la mobilisation de moyens importants. Elle prend les décisions d'intervention pour les cas qui n'ont pas fait l'objet d'une description pré-établie d'intervention.
Elle encadre les interventions importantes et permet de mettre en œuvre les dispositions appropriées à chaque situation.
- l'astreinte d'intervention :

Les travaux à réaliser étant urgents par nature, elle se mobilise dès qu'elle est sollicitée, dans des délais très courts, pour les effectuer. Pour un certain nombre de situations banalisées étudiées à l'avance (petites interventions, diagnostics...), elle travaille en autonomie. Les incidents les plus fréquents ou les plus prévisibles sont passés en revue de façon systématique.

- Les moyens mis à disposition du personnel d'astreinte
 - téléphones à domicile et téléphones portables ;
 - répondeurs téléphoniques avec renvoi d'appel ;
 - radio interne société dans les véhicules ;
 - P.C. portables de télésurveillance ;
 - véhicules avec outillage et jeux de plans de réseaux ;
 - fourgons-ateliers, mini pelles et camions benne ;
 - malles d'astreinte (adresses, téléphone, consignes d'intervention ...) ;
 - camion hydrocureur d'intervention.

Les interventions d'astreinte sont enregistrées et font l'objet d'un suivi dans le cadre des procédures de certification, afin d'en améliorer en permanence le fonctionnement.

2.1.5. LES OUVRAGES CONFIES A LA SME POUR LE SERVICE DE L'EAU POTABLE (AFFERMAGE)

- 3 usines de traitement d'eau, 4 captages de sources et 2 forages,
- 185 réservoirs de stockage,
- 85 stations de pompage,
- 18 millions de m³ produits par an,
- plus de 2 100 km de réseau d'eau potable.

2.1.6. LES OUVRAGES CONFIES A LA SME POUR LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT (AFFERMAGE ET PRESTATIONS COMPLETES)

- 76 stations d'épuration d'eaux usées représentant une capacité théorique de 180 000 équivalents-habitants,
- 188 postes de relevage,
- 5,3 millions de m³ épurés par an,
- 385 km de réseau d'assainissement.

2.2. La démarche sécurité

2.2.1. RAPPEL REGLEMENTAIRE

Depuis le 05 novembre 2001, le Code du travail (Art. R 4121-1) impose à l'employeur de recenser les risques présents dans son entreprise, d'évaluer leur gravité, leur probabilité de survenue et consigner ces informations dans le document unique.

Le document unique, terminé à la SME au 31 décembre 2008, a été revu le 15 décembre 2009.

Il est conçu en plusieurs parties :

- une partie qui lui incombe ;
- l'autre partie qui concerne les collectivités pour lesquelles travaille la SME.

Depuis le décret 2008-1347 de décembre 2008, l'employeur doit tenir ce document à disposition des travailleurs. Le document unique est donc accessible à tous sur notre réseau informatique.

2.2.2. LA DEMARCHE D'EVALUATION DES RISQUES

L'inventaire des risques a d'abord été réalisé par ouvrage, puis par métier. Ainsi, tous les postes, techniques et administratifs, ont été passés en revue.

Pour les postes de refoulement, une fiche-type d'identification des risques a été renseignée (en annexe) par les agents, juste avant de procéder à la hiérarchisation des risques et à la définition des actions à mettre en place.

Concernant les stations de dépollution des eaux usées, à l'aide de la liste des risques professionnels (en annexe), les sites ont été inspectés par le service Sécurité en collaboration avec les agents d'assainissement.

2.2.3. DOCUMENT UNIQUE SCCCNO

En annexe le document unique SCCCNO. Le canevas utilisé est celui de la Caisse Générale de Sécurité Sociale de Martinique.

2.3. La qualité de service

2.3.1. LA DEMARCHE QUALITE DE LA SME

L'évolution du marché et l'ambition de la SME de toujours satisfaire ses clients (collectivités, abonnés et consommateurs), l'ont conduite à entreprendre dès 1999 une démarche d'amélioration continue de la qualité de ses produits et services.

Depuis juin 2005, la SME est certifiée ISO 9001 pour la totalité de ses activités sur l'ensemble de son périmètre :

- la production et la distribution d'eau potable,
- la gestion administrative des clients,
- la collecte et le traitement des eaux usées,
- l'entretien et l'inspection des réseaux.

La politique d'entreprise définit différents axes :

☞ *Produire une eau de qualité, 24h/24 ;*

☞ *Rejeter une eau conforme aux normes dans le milieu naturel ;*

☞ *Respecter la réglementation en vigueur, nos engagements contractuels et internes ;*

- ☞ *Progresser en performance et en efficacité ;*
- ☞ *Engager des démarches environnementales et de développement durable afin de réduire l'impact de nos activités sur le milieu récepteur ;*
- ☞ *Préserver l'intégrité physique de chaque collaborateur ;*
- ☞ *Renforcer la qualité de service apportée aux clients, par une écoute attentive de leurs attentes, par la formation permanente de nos collaborateurs, par l'utilisation de technologies nouvelles et innovantes.*

L'ensemble des agents de la SME est mobilisé sur ces axes d'amélioration par la déclinaison d'objectifs opérationnels individuels et des ressources importantes ont été mises en place afin d'obtenir l'adhésion de tous à cette démarche Qualité.

Le système Qualité en place est évalué en interne, par une équipe d'auditeurs préalablement formés et en externe par l'organisme AFNOR Certification.

L'ensemble de ces évaluations démontre que le système de management de la Qualité de la SME répond bien aux exigences de la norme ISO 9001 version 2000 et met en avant les fondations solides liées à la construction progressive du système Qualité, l'expérience acquise par la SME dans son environnement professionnel et la forte implication et l'appropriation du système Qualité par le personnel.

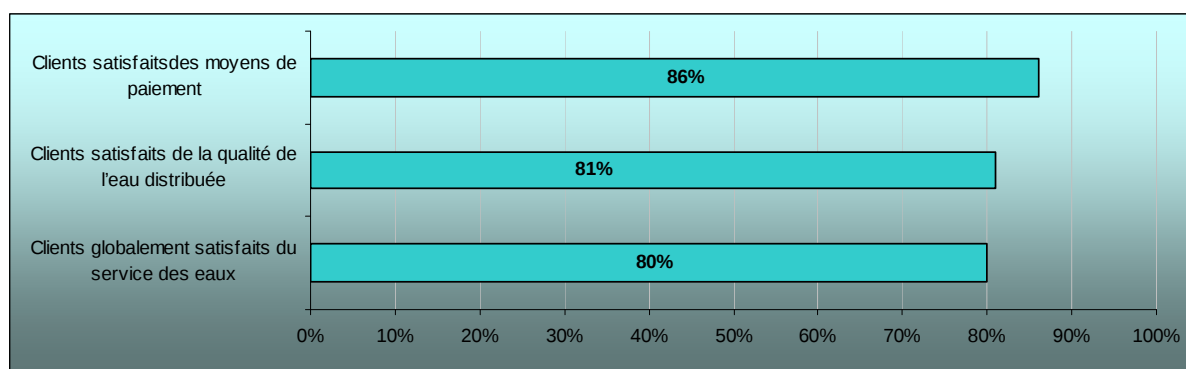
LE BAROMETRE SATISFACTION CLIENTS

Depuis 2000, la SME lance un baromètre annuel de satisfaction pour mesurer l'appréciation de ses clients sur ses prestations et connaître leurs attentes.

Cette opération permet entre autres de positionner la SME pour la qualité des prestations fournies par rapport à six autres opérateurs de services en Martinique (EDF, Télécom, CAF...).

En 2010, l'enquête a été réalisée par l'institut de sondage LH2Dom durant les mois de novembre et décembre 2010.

On peut retenir les résultats suivants :



2.3.2. LE SERVICE CLIENT

• Accueil de la Clientèle :

Tous les clients peuvent se présenter dans les bureaux du délégataire à l'adresse :

Société Martiniquaise des Eaux
Z.I. Place d'Armes
LE LAMENTIN

Aux heures d'ouverture suivantes :

- ▶ 7h45 – 12h30, les lundis, mercredis et vendredis
- ▶ 7h45 – 12h30 et 13h45 – 17h00, les mardis et jeudis

Pour l'exploitation des services de l'assainissement et de l'eau potable, les abonnés du Nord peuvent également se rendre à notre agence située à l'adresse :

12, rue Schoelcher
LE CARBET

Aux heures d'ouverture suivantes :

- ▶ Service technique : 7h00 – 14h30, les lundis, mardis et mercredis
7h00 – 13h00 les vendredis
- ▶ Service clientèle : 7h30 – 12h30, les lundis, mercredis et vendredis
7h30 – 12h30 et 14h30 – 16h30, les mardis et jeudis

Le service d'astreinte de la SME permet de répondre à toutes les urgences, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Le numéro de téléphone en dehors des heures ouvrées est le 05 96 56 99 20.

□ **Information de la Clientèle**

Le « client-consommateur » réclame une information plus régulière et une plus grande transparence sur la qualité et le prix de l'eau. La SME contribue naturellement à ces réponses avec une action de communication très ouverte, structurée et régulière.

En 2010, les actions de communication suivantes ont été réalisées

- réalisation d'une carte interactive www.smeaux.fr informant le client des éventuelles perturbations de l'alimentation en eau potable.
- envoi aux abonnés de factures au format recto-verso. Cette facture présente l'historique des consommations, des messages personnalisés, et une plus grande lisibilité des prestations facturées.
- envoi avec les factures du second semestre des fiches éditées par la DSDS sur la qualité de l'eau de distribution publique en 2009.
- dans le cadre du lancement effectif du télépaiement, nous avons informés nos clients de la mise à disposition sur le 0810 301 130 d'un nouveau mode de paiement. Une campagne de communication employant des médias s'est déroulée entre septembre 2010 et octobre 2010 en avant de la campagne de facturation :
 - TV magazine du 24/09/2010
 - Créola du 07/10/2010
 - France Antilles du 20/09/2010 et du 22/09/2010
 - Mise en ligne d'un spot sur internet visible sur you tube à l'adresse suivante :
<http://www.youtube.com/watch?v=ODdYF01Rh-E>

□ **Une démarche de progrès**

La SME va poursuivre ses actions d'amélioration de l'accueil et du service à la Clientèle.

*** Amélioration de l'accueil téléphonique**

En fonction des résultats de cette étude, nous adapterons nos moyens techniques et organisationnels pour pouvoir mieux répondre à l'attente de nos clients.

*** Mise en place de nouveaux moyens de paiement : Carte Bancaire, Télépaiement VAD et Borne Interactive de Paiement**

L'amélioration de notre offre en moyens de paiement a fait partie de nos priorités dès 2005. C'est une requête forte de la part des clients. La carte bancaire nous était régulièrement demandée au travers de la boîte à suggestions (boîte de libre expression des clients sur leurs attentes vis-à-vis de la SME), dans les courriers et dans les sondages IPSOS (demande faite par 31 % des clients sondés).

a/ La Carte Bancaire

La mise en place du paiement par carte bancaire répond à une demande forte de la clientèle. Ce nouveau mode de paiement a été mis en place en janvier 2006 à nos caisses du Carbet – 12 rue Schoelcher 97221 LE CARBET et rencontre un vif succès.

b/ Le télépaiement

Nous avons mis en place un service de télépaiement par téléphone. Ce nouveau mode de paiement permet à un client sur simple appel téléphonique de régler sa facture d'eau par téléphone au 0810 301 130.

Ce nouveau mode de paiement permet à un client sur simple appel téléphonique de régler sa facture en composant le 0810 301 130 et en indiquant ses références et ses coordonnées de carte bancaire.

Une équipe de téléconseillers encadrée par un superviseur permet de garantir la bonne marche du service pour la plus grande satisfaction des clients.

c/ L'Agence en ligne

Soucieux de l'intérêt que porte nos clients aux nouvelles technologies, nous prévoyons le déploiement d'agence en ligne.

Il s'agit de mettre à disposition de nos clients des services via Internet. Ainsi ils peuvent effectuer leur paiement, leur demande de rendez-vous, leur souscription et bien d'autres services depuis leur domicile.

* Réaménagement des locaux d'accueil Clientèle pour offrir plus de confort et de confidentialité aux personnes se rendant dans nos locaux

Suite aux premières études et aux premiers aménagements réalisés à Place d'Armes, nous avons réaménagé les locaux des services de relève et de facturation.

Une nouvelle étude permettra d'entamer des travaux de modernisation de nos accueils clientèle du Carbet et du Lamentin pour le plus grand confort de nos clients.

Les travaux demeurent courant 2011 :

- espace individualisé pour le respect de la confidentialité,
- meilleure signalisation...

Concernant l'accueil physique et afin de garantir un meilleur confort aux clients se rendant dans nos locaux, nous avons engagé en 2006 une première phase d'études sur un meilleur agencement des bureaux de Place d'Armes, permettant de répondre aux améliorations souhaitées : espaces individualisés pour respect de la confidentialité, meilleure signalisation des files d'attente à l'accueil, meilleure sécurisation des locaux, etc.

Des actions d'amélioration de l'accueil physique ont été définies dans l'attente du réaménagement des locaux.

Elles seront déployées au cours du 1^{er} semestre de l'année 2010.

2.4. La communication externe

Pour mieux répondre aux attentes de ses clients, la SME met en place des axes forts d'amélioration, notamment dans le domaine de l'information.

En 2010, les opérations suivantes ont été réalisées :

- mise à disposition d'informations très détaillées sur notre Société, nos services, notre métier, sur le site Internet : www.smeaux.fr ;
- envoi d'une page d'information relative à la qualité du produit et du service, jointe à l'ensemble des factures,
- édition d'un journal interne SME mis à disposition des clients ;
- visites des installations : ouverture facilitée des ouvrages au public (accueil des écoles...) ;
- entretien de relations constructives avec le tissu associatif : participation à des réunions publiques ou privées, à la demande notamment d'associations de consommateurs, pour présenter nos métiers, expliquer encore davantage la facturation et les bonnes pratiques en matière de consommation d'eau... ;
- participation à des émissions radio et télévision,
- information systématique des collectivités et des clients, par mail – par fax - par SMS, particulièrement en cas de manque d'eau (casses, lavages de réservoirs, tests à la fumée) ;
- utilisation des supports médias (TV, radio) pour expliquer les situations de crise ;
- publicité dans la presse spécialisée « collectivités » (Agendas des Maires – des Communes et autres....) ;
- participation aux courses de gommiers de la Martinique avec l'équipe SME ;
- participation médiatisée aux Bourses Alizés pour l'accompagnement d'étudiants martiniquais dans des voies d'excellence ;
- participation au Congrès des Maires de France et organisation de présentations d'ouvrages caractéristiques du savoir-faire de nos groupes.

2.5. Coopération Internationale

La SME, en tant qu'entreprise martiniquaise, est sensible à tous les événements qui peuvent concerner les îles de la Caraïbe. Aussi, les équipes de la SME se sont mobilisée pour apporter leur assistance et leur savoir faire à la DINEPA (gestionnaire de l'eau sur le Grand Port au Prince) et à la WASCO (gestionnaire de l'eau sur l'ensemble de Sainte Lucie), en réponse aux catastrophes naturelles que ces deux organismes ont eu à gérer.

Pour Haïti, la mission a consisté à remettre en service les forages du sud de l'agglomération et à réparer des fuites sur les canalisations maîtresses.

Pour Sainte Lucie, la SME a installé deux unités mobiles de potabilisation (Micoud et Canarie) et assisté les équipes de la WASCO pour la réparation de la canalisation principale alimentant la communauté d'Anse La Raye.

2.6. Les faits marquants 2010

L'année 2010 a été marquée par les événements suivants :

1) Divers

- 12 janvier : Séisme de magnitude 7,3 touchant principalement Haïti ;
- 24 janvier : Envoi d'une première équipe d'intervention en Haïti composée de personnels de la SGDE, SME et Lyonnaise des Eaux. La mission sur place se prolongera jusqu'à fin février. Elle permettra la remise en service des forages du sud de Port au Prince et la réparation de plusieurs canalisations maîtresses ;
- 9 février : Rencontre avec les inspecteurs généraux, dans le cadre de la mission d'audit des services de l'eau et de l'assainissement organisée par l'Etat suite au mouvement social de 2009 ;
- 1^{er} avril : Décroisement définitif du capital de la SME ;
- 19 juin : Des écoulements de boue et de roches (bombes volcaniques) du piton Marcel entraînent la destruction de la conduite d'eau potable alimentant le nord de la commune du Prêcheur ;
- 22 juin : Rétablissement de l'alimentation en eau grâce à une conduite suspendues au dessus de la rivière posée sur un câble en acier ;
- 5 juillet : Début de l'audit ISO 9001 – certificat renouvelé avec succès ;
- 11 août : Effondrement d'un ouvrage maçonné sur le parcours de la conduite acheminant l'eau de la source Morestin jusqu'au réservoir Pécol à St Pierre ; cet ouvrage s'est rompu sur 30 ml de long et sur une hauteur de 12 à 15m. Cette conduite par laquelle transite 70% du volume d'eau mis en distribution sur le périmètre du SCCCCNO risquait à tout moment de se rompre si le mouvement de terrain se poursuivait.
- 25 août : Le SCCCCNO nous confie en urgence les travaux de dérivation de la conduite de Morestin ;
- 1^{er} sept : Fin des travaux de dérivation – l'alimentation en eau du nord Caraïbe est à nouveau sécurisée ;
- 14-15 oct : Journées de l'eau à Madiana ;
- 30 octobre : Passage du cyclone Tomas – 4 jours de perturbation de l'alimentation en eau en Martinique essentiellement du fait de coupures d'alimentation électrique – l'île la plus touchée est celle de Ste Lucie ;

- 8 nov. : Assistance des équipes SME – Aquassistance – ODYSSI à la
3 déc. : WASCO (Ste Lucie) : mise en œuvre de 2 unités mobiles de production d'eau et réparation d'une canalisation maîtresse ;
15 déc. : Obtention du permis de construire de la station de compostage située à Ducos ;

2) Cyclone Tomas

Le cyclone Thomas en octobre 2010 n'a eu que peu d'incidence sur le fonctionnement des installations de collecte et de traitement des eaux usées. Un dessablage de tous les postes de refoulement a été réalisé à posteriori.

3) Assujettis

Bien que le nombre d'assujettis sur la commune du Lamentin soit passé de 7 839 en 2009 à 7 928 en 2010, les volumes assujettis à l'assainissement ont diminué de 4.8%, passant de 1 165 547 m³ à 1 109 588 m³. Cette baisse de volume exceptionnelle peut s'expliquer par une diminution des volumes d'eau potable consommés de 1.6% sur le Lamentin de 2009 à 2010.

La fréquentation touristique stagnante et les modifications des conditions climatiques classiquement connues en saison sèche de Janvier à juin sont aussi des facteurs influents.

4) Raccordement de l'hôpital de Mangot Vulcin.

La mise en service de cet établissement est programmée pour le 1^{er} trimestre 2011 suite au retard de livraison du chantier.

Les travaux de raccordement de l'hôpital universitaire de Mangot Vulcin, débutés au cours du 2^{ème} trimestre 2008, sont achevés depuis 2009.

5) Autorisation et Convention de déversement

Les conventions spéciales de déversement d'eaux usées non domestiques des établissements Abattoir départemental, Hôpital de Mangot Vulcin et Martinique Viande ont été établies. Les documents d'autorisations de déversement de ces établissements ont été également établis.

L'étude pour l'acceptation des effluents de la société Prochimie sur le site de dépotage Petit Manoir pour traitement de ses effluents non domestiques sur la station de Gaigneron s'est achevée au cours du 3^{ème} trimestre 2010. En accord avec la CACEM un test in situ s'est déroulé sur une période d'essai de 2 mois au cours du mois d'Aout et Septembre, afin de valider les conditions de dépotage de ces effluents. Les conclusions favorables de cette période d'essai permettent d'envisager la mise sous convention de ces rejets pour le début de l'exercice 2011.

6) Délestage de la station d'Acajou

La reprise du réseau gravitaire de transfert du bourg (Avenue Léopold Bissol) jusqu'au poste Principal (RD3a) première phase du chantier est programmée pour le 1^{er} trimestre 2011.

L'entreprise Sogea a été retenue pour réaliser ces travaux lors de la consultation des entreprises en fin d'année 2010.

7) Dévoiement de réseau

Un défaut de conceptions du réseau de collecte gravitaire de la SIMAR à la Cité Risophore au Lamentin était à l'origine de nuisances olfactives récurrentes pour l'établissement d'accueil de la petite enfance situé à proximité du point de collecte aval (Poste de refoulement). Afin de pallier à cette situation, une modification des conditions de raccordement de cette antenne privé a été réalisée par Odyssi par l'intermédiaire de la CACEM. Nous restons en attente de pièces de récolement pour mise à jour de la cartographie.

2.7. Indicateurs financiers

2.7.1. TARIFS

La tarification et ses modalités en vigueur sont conformes à la loi sur l'eau parue au Journal Officiel du 16 février 1999. Elle comporte un abonnement et une part variable fonction de la quantité d'eau réellement consommée.

CACEM-Ville Lamentin Tarif au 2ème semestre 2010

ASSAINISSEMENT

K connu au 01/07/2010 : 1,3367

Prix de base exprimé en valeur 16 février 1999

Nature	Part du délégataire	
	prix de base	prix actualisé
Tous usagers		
Prime fixe semestrielle	20,5800	27,51
Consommation	1,0664	1,4255

TAXES et REDEVANCES pour les organismes publics

	prix	Destinataires
Surtaxe CACEM	0,08	CACEM
Redevance Modernisation Collecte	0,15	ODE
TVA	2,10%	Trésor public

2.7.2. PRIX DE L'EAU (FACTURE 120 M3)**Facture d'un client ayant consommé 120 m³**

établie sur la base des tarifs du 2ème semestre 2010

	M ³	Prix unitaire 2010	Montant 2010	Montant 2009	Evolution 2010/2009
CACEM : Commune du Lamentin					
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Part du délégataire					
Abonnement annuel		27,51	55,02	54,74	0,5%
Consommation	120	1,4255	171,06	170,20	0,5%
Part de la Collectivité					
Consommation	120	0,08	9,60		
Organismes publics					
Redevance Modernisation Collecte	120	0,15	18,00	12,00	50,0%
TVA à 2,1 %			5,33	4,98	7,1%
Sous-total TTC "assainissement"			259,01	241,92	7,1%
Soit le m3 TTC hors abonnement			1,69	1,55	9,0%

2.7.3. ASSIETTE DE FACTURATION :

COMMUNES	LAMENTIN
Population recensée en 2010	40 016
Clients assujettis	7 928
m ³ facturés	1 109 588

2.7.4. RELATIONS AVEC LES ABONNES

Relation avec les abonnés :

20 courriers de réclamations ont été enregistrés au cours de l'année 2010. 58 courriers de contestations concernent le service d'assainissement.

Facturation :

- Nombre de L.R.A.R. expédiées aux clients au cours de l'année 2010 : 10 334

2.8. Fonctionnement du réseau

2.8.1. FONCTIONNEMENT DES RESEAUX

Les interventions réalisées sur le réseau sont les suivantes :

Type d'intervention	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Désobstructions	58	36	55	44	32	33
Curage (ml)	3 340	2 940	4 062	2 495	3882	3932
Inspection télévisée (m)	30	578	45	677	600	600
Renouvellement de branchement	-	1	1	0	-	-
Renouvellement de regard	-	2	1	5	0	3
Réparations de regards	4	9	13	11	4	6

2.8.2. FONCTIONNEMENT DES POSTES DE REFOULEMENT

Le tableau ci-dessous synthétise les temps de fonctionnement et des consommations électriques annuelles pour les postes de refoulement de la CACEM sur l'exercice 2010.

POSTE	TEMPS DE FONCTIONNEMENT		ESTIMATION VOLUMES POMPES		CONSOMMATION E.D.F.	
	Annuel	Journalier	Annuel	Journalier	Annuelle	Journalière
	(h/an)	(h/j)	(m ³ /an)	(m ³ /j)	(kWh/an)	(kWh/j)
Petit Manoir	6662	18.30	1 452 316	3 990	110 138	303
Principal	4 753	13.02	280 427	768	-	-
Hôpital	1 310	3.60	99 647	274	13 075	36
Calebassier	1 838	5.13	38 280	107	6 785	19
Floraindre	2 153	5.95	28 773	79	8 016	22
Place d'Armes	2 216	6.12	54 664	151	2 469	7
Rue de la Paix	611	1.71	8 126	23	1 156	1.71
Centre auto	4 019	11.10	321 520	888	22 183	61
Sécurité Sociale	394	1.07	17 884	49	1 981	5
Fabre	1 486	4.07	66 870	183	2 999	8

Abattoir	2 247	6.16	179 760	492	6 347	17
TDF*	-	-	-	-	-	-
Hibiscus	405	1.11	16 200	44	2 314	6
Trou au Chat	1824	5.04	71 136	197	4 519	12

*Non en service. CHU Mangot Vulcin non livré.

POSTES	TEMPS DE FONCTIONNEMENT		ESTIMATION VOLUMES POMPES		CONSOMMATION E.D.F.	
	Annuel	Journalier	Annuel	Journalier	Annuelle	Journalière
	(h/an)	(h/j)	(m ³ /an)	(m ³ /j)	(kWh/an)	(kWh/j)
Basse Gondeau	5 230	14.37	225 438	619	33 379	92
Morne Pavillon	2 598	7.12	126 812	347	-	-
Acajou prolongé*	3 811	10.33	91 464	248	1 893	-
Mahaut	2 178	6.08	121 315	339	26 762	75
Bois d'Inde	805	2.21	22 286	61	3 520	10

Postes	TEMPS DE FONCTIONNEMENT		ESTIMATION VOLUMES POMPES		CONSOMMATION E.D.F.	
	Annuel	Journalier	Annuel	Journalier	Annuelle	Journalière
	(h/an)	(h/j)	(m ³ /an)	(m ³ /j)	(kWh/an)	(kWh/j)
Pelletier	2 508	6.87	72 732	199	919	3
Crèche Pelletier	49	0.14	652	2	-	-
Plaisance	659	1.81	12 521	34	3 490	10
Bois Jolimont	-	-	-	-	-	-
Crétinoir	-	-	-	-	-	-

2.9. Fonctionnement de l'épuration

2.9.1. FONCTIONNEMENT DES STATIONS

Le tableau ci-dessous synthétise les volumes traités. Les productions de boues et les commentaires pour l'ensemble des stations de la CACEM

2.9.1.1. Station de Gaigneron

Bien qu'elle offre la possibilité de travailler sur une seule file du traitement biologique, la station reste en sous-charge notoire et une augmentation du volume d'effluents est aujourd'hui indispensable pour :

- diluer l'effluent qui comporte une partie industrielle non négligeable (Abattoir départemental, Centre Hospitalier du Lamentin),
- soulager la station d'Acajou en surcharge hydraulique et organique.

Les principaux paramètres de fonctionnement sont reportés dans le tableau ci-après.

DESIGNATION	TEMPS DE FONCTIONNEMENT		QUANTITE		CONSOMMATION E.D.F.	
	Annuel	Journalier	Annuel	Journalier	Annuelle	Journalière
	(h/an)	(h/j)	(m ³ /an)	(m ³ /j)	(kWh/an)	(kWh/j)
Sortie station (1)	-	-	957 646	2 631	-	-
Réception matières de vidange	-	-	-	-	-	-
Dégrillage	637	1,75	-	-	-	-
Dégaisseur (aération)	741	2,04	-	-	-	-
Classificateur	695	1,91	-	-	-	-
Aération	4 196	11,5	-	-	-	-
Recirculation (file B)	-	-	726 633	1 996	-	-
Désodorisation	19 052	52,34	-	-	-	-
Extraction boues	-	-	766	76	-	-
Déshydratation (à 20% de siccité)	1 032	2,84	153 200 kg MS/an	421 Kg MS/j	-	-
Polymère utilisé	1 047	2,09	3 141Kg polym/an	21 Kg polym/t MS	-	-
Masse de déchets évacués ¹	-	-	113,8	-	-	-
Energie consommée	-	-	-	-	812 972	2 233

¹ Refus de dégrillage+sables+graisses

2.9.1.2. Station d'Acajou

Cet ouvrage est saturé depuis plusieurs années. Les observations sur le fonctionnement hydraulique et épuratoire restent inchangées pour cet exercice :

- sur le plan hydraulique, les débits moyens représentent 126 % de la charge nominale ; par temps de pluie, les débits excédentaires sont considérables (le diagnostic de SAFEGE évalue à 46 700 m² les surfaces imperméables raccordées au réseau soit un volume de 900 m³ d'eau claire – 120 % de la charge nominale – pour une pluie de 20 mm) ;
- sur le plan organique, la charge moyenne mesurée dans le cadre de l'auto surveillance atteint 113 % de la charge nominale.

La présence importante de graisses dans les effluents à traiter impacte beaucoup sur le traitement de la station.

L'évolution de l'urbanisation vers Acajou Nord, Gondeau et Morne Pavillon rend toujours urgent l'abandon de la station d'Acajou pour le projet du poste de refoulement. La station de Gaigneron-Ressource recevra à terme tous les effluents de cette zone.

Pour améliorer le traitement et réduire l'impact sur le milieu naturel un quatrième aérateur a été rajouté dans le bassin aération afin d'adapter la capacité d'aération à la charge de pollution entrante, dans l'attente de l'arrêt définitif de cette installation.

Par ailleurs quelques défauts de conception des ouvrages handicapent le fonctionnement de la station :

- absence de regard de dégazage et existence d'une chute dans le profil hydraulique entre le bassin d'aération et le clarificateur, qui favorisent l'aération de l'effluent avant le clarificateur et la remontée des boues ;
- radier du silo de stockage des boues trop bas par rapport à la presse, ce qui limite son volume utile.

Les principaux paramètres de fonctionnement sont reportés dans le tableau ci-après :

Equipements	TEMPS DE FONCTIONNEMENT		QUANTITE		CONSOMMATION E.D.F.	
	Annuel	Journalier	Annuel	Journalier	Annuelle	Journalière
	(h/an)	(h/j)	(m ³ /an)	(m ³ /j)	(kWh/an)	(kWh/j)
Sortie station (1)	-	-	339 928	924	-	-
Aération	24 667	16,5	-	-	-	-
Recirculation	7 487	20,5	782 011	2 125	-	-
Extraction boues	-	-	328,3	-	-	-
Déshydratation	-	-	38 623 t MS/an	105 Kg MS/j	-	-
Polymère utilisé	-	-	161 kg			
Energie consommée	-	-	-	-	463 023	1 258

2.9.1.3. Station de Long Pré

Par rapport à sa vétusté et aux débits excédentaires très importants (189 %) constatés par temps de pluie, l'ouvrage assure un traitement conforme aux exigences minimales. Comme rappelé précédemment, le transfert des effluents de ce bassin de collecte fait également partie du projet de centralisation du traitement sur l'unité de Gaigneron et consistant à la suppression et remplacement de cette station par un poste de refoulement raccordé sur le futur poste Mahault.

Les principaux paramètres de fonctionnement sont reportés dans le tableau ci-après :

EQUIPEMENTS	TEMPS DE FONCTIONNEMENT		QUANTITE		CONSOMMATION E.D.F.	
	Annuel	Journalier	Annuel	Journalier	Annuelle	Journalière
	(h/an)	(h/j)	m ³ /an	m ³ /j	(kWh/an)	(kWh/j)
Entrée station (1)	-	-	122 550	336	-	-
Aération	12 375	33,9	-	-	-	-
Recirculation	2 442	7	253 968	696	-	-
Extraction boues	-	-	203	-	-	-
Déshydratation	-	-	4 t MS/an	11 Kg MS/j	-	-
Polymère utilisé	-	-	-	-	-	-
déchets évacués	-	-	-	-	-	-
Energie consommée	-	-	-	-	32 213	88

2.9.1.4. Station de Pelletier

Malgré la réalisation de la tranche 1 d'extension de collecte des quartiers Bois Jolimont et Crétinoire, la station reste en très légère sous-capacité. Elle ne recueille en moyenne que 17 % des volumes nominaux et 37 % de la charge organique nominale en-deçà des limites de fonctionnement annoncées par le constructeur.

Les travaux d'extension vers les quartiers Pelletier Sud et Bois Jolimont tranche n°1 et 2, permettront d'améliorer à moyen terme cette situation, une fois les raccordements internes réalisés par les propriétaires des habitations concernées disposant désormais d'une boîte de raccordement.

Le manque d'effluent conduit à l'augmentation des temps de séjour dans les ouvrages qui conduit au développement d'hydrogène sulfuré (H_2S) dans le réseau de refoulement du poste de Pelletier. Ce gaz mortel a également pour conséquence, par sa transformation en acide sulfurique, de réaliser une corrosion rapide de l'ensemble des équipements situés dans la salle de pré-traitement de la station

Des travaux ont été effectués dans ce local (carrelage) et sur la canalisation d'extraction d'air vicié, remplacée par du PVC. Le remplacement du charbon actif est en cours mais la filière d'élimination de ce produit n'existant pas en Martinique, cette opération qui nécessite une attention particulière sera menée en 2011.

Une unité d'injection d'air a été installée au niveau du poste de Pelletier ainsi qu'une ouverture supplémentaire dans le local dégrilleur de la station, afin d'éviter la corrosion des équipements.

Les principaux paramètres de fonctionnement sont reportés dans le tableau ci-après.

EQUIPEMENTS	TEMPS DE FONCTIONNEMENT		QUANTITE		CONSOMMATION E.D.F.	
	Annuel	Journalier	Annuel	Journalier	Annuelle	Journalière
	(h/an)	(h/j)	(m ³ /an)	(m ³ /j)	(kWh/an)	(kWh/j)
Sortie station (1)	-	-	132 502	366	-	-
Aération	2 003	5,5	-	-	-	-
Recirculation	3 638	10,2	381 990	1 055	-	-
Extraction boues	-	-	34	-	-	-
Déshydratation (à 15% de siccité)			5 055 kg MS/an	14 kg MS/j	-	-
Polymère utilisé	-	-	21 kg	-	-	-
Déchets évacués	-	-	-	-	-	-
Energie consommée	-	-	-	-	76 070	210

2.9.1.5. Station de Roche Carré

Cette station fonctionne en sous-charge, en effet elle ne reçoit que 26% de sa capacité hydraulique nominale.

Les principaux paramètres de fonctionnement sont reportés dans le tableau ci-après.

Equipements	TEMPS DE FONCTIONNEMENT		QUANTITE		CONSOMMATION E.D.F.	
	Annuel (h/an)	Journalier (h/j)	Annuelle (m ³ /an)	Journalière (m ³ /j)	Annuelle (kWh/an)	Journalière (kWh/j)
Sortie station	388	1,06	6 984	19	-	-
Aération	2 648	7,3	-	-	-	-
Recirculation	2 706	7,6	16 236	44	-	-
Extraction boues	-	-	-	-	-	-
Déchets évacués *	-	-	-	-	-	-
Energie consommée	-	-	-	-	14 082	39

2.9.1.6. Station de Club Nautique

Cette station fonctionne en large sous-capacité et surtout pendant les périodes de vacances scolaires.

Des travaux de réhabilitation du site ne nous a permis d'exploiter de manière optimum la station, l'accès à celle-ci ne pouvant s'effectuer. Les relevés d'index ne sont donc pas représentatifs

EQUIPEMENTS	TEMPS DE FONCTIONNEMENT		QUANTITE		CONSOMMATION E.D.F.	
	Annuel (h/an)	Journalier (h/j)	Annuelle (m ³ /an)	Journalière (m ³ /j)	Annuelle (kWh/an)	Journalière (kWh/j)
<u>Entrée station</u>	33	0,1	594	2	±	±
<u>Aération</u>	1 214	3,3	-	-	±	±
<u>Recirculation</u>	450	1	3 600	10	±	±

2.9.1.7. Station de Sarrault

Le débit arrivant sur la station n'est pas précisément connu ; il est estimé à 7 m³/j et donc largement inférieur à la capacité de la station (23 m³/j).

Les principaux paramètres de fonctionnement sont reportés dans le tableau ci-après :

EQUIPEMENTS	TEMPS DE FONCTIONNEMENT		QUANTITE		CONSOMMATION E.D.F.	
	Annuel (h/an)	Journalier (h/j)	Annuelle (m ³ /an)	Journalière (m ³ /j)	Annuelle (kWh/an)	Journalière (kWh/j)
Aération	4 271	11,5	-	-	-	-
Recirculation	1 374	3,6	24 260	65	-	-
Extraction boues	-	-	5	-	-	-
Energie consommée	-	-	-	-	-	-

2.9.2. Siccité des boues et destination des boues

Le tableau suivant récapitule les données de siccité de boues :

Station dépuration	Siccité Moyenne des boues	Destination des boues
Station d'épuration de Gaigneron	21% Centrifugeuse	Décharge Trompeuse
Station d'épuration d'Acajou	14% Filtre bande / 30-50% Lits de séchage	Décharge Trompeuse
Station d'épuration de Pelletier	14% Filtre bande	Décharge Trompeuse
Station d'épuration de Long Pré	30-50% Lits de séchage	Décharge Trompeuse
Station d'épuration de Roches Carrés	30-50% Lits de séchage	Décharge Trompeuse
Station d'épuration de Club Nautique	1 % Absence d'une filière boue	
Station d'épuration de Sarraut	1 % Absence d'une filière boue	

Le devenir des boues consiste actuellement en une mise en décharge, déclarée, mais non autorisée à ce jour.

La filière actuelle est non pérenne sur plusieurs points :

- interdiction au 01 juillet 2002 de la mise en décharge des déchets non ultimes ;
- une seule décharge fragile à Fort-de-France.

En conclusion, aucune des filières actuelles d'élimination des boues n'est ni pérenne, ni en accord avec la nouvelle réglementation.

A ce jour, trois solutions sont en cours d'étude de faisabilité pour l'élimination des boues en Martinique. Certaines d'entre elles pourraient être complémentaires afin de traiter l'ensemble des boues produites sur le département.

2.9.3. TAUX DE CHARGE DES STATIONS

Stations	Gaigneron-Ressource	Acajou	Pelletier-Désirade	Long-Pré	Roches-Carrées	Club Nautique	Ecole Sarraut
TAUX DE CHARGE PAR RAPPORT AU NOMINAL (%)							
Stations	Gaigneron-Ressource	Acajou	Pelletier-Désirade	Long-Pré ^{*1}	Roches-Carrées ^{*2}	Club Nautique ^{*3}	Ecole Sarraut ^{*3}
Débit	38 %	126 %	17%	189%	26%	-	-
DBO ₅	47 %	113 %	37%	81 %	13%	-	-
DCO	34 %	87 %	21 %	70 %	17%	-	-
MES	36 %	91 %	21 %	106%	8%	-	-
NK	42 %	-	16 %	-	-	-	-
Pt	14 %	-	9%	-	-	-	-

*1 Absence de dispositif de mesure de débit, estimation fonction des temps de pompage du poste en entrée de station

*2 Absence de dispositif de mesure de débit, estimation fonction des temps de pompage du poste de rejet des eaux traitées.

*3 Absence de dispositif de mesure de débits.

*4 Difficultés d'accès et de prélèvement d'échantillon représentatif et absence de dispositif de mesure de débits.

2.9.4. LA QUALITE DE L'EAU ET DES PRESTATIONS

Les résultats de l'autocontrôle pour l'année 2010 sont répertoriés dans les tableaux ci-dessous :

- **Normes de rejet**

Les stations les plus récentes ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation qui fixe le niveau de traitement exigible :

Paramètres	Gaigneron-Ressource (arrêté préfectoral du 24 décembre 1999)		Pelletier-Désirade (arrêté préfectoral du 13 janvier 2000)	
	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
DBO ₅	25	92 %	25	-
DCO	106	75 %	90	-
MES	35	90 %	30	-
NGI	15	-	15	-
Pt	10	50 %	-	-

L'arrêté relatif à la station de Gaigneron, outre des concentrations de rejet très faibles, impose une contrainte sur ces concentrations et sur les rendements de traitement. Un courrier a été adressé à la MISE lui demandant de modifier la rédaction de l'arrêté et de transformer le "et" en "ou". En effet, ce type de contrainte ne peut techniquement pas être respecté en présence d'effluent dilué par temps de pluie ou en sous-charge prononcée.

Paramètres	STATION			
	Acajou (arrêté du 22 juin 2007)		Long-Pré, Roches-Carrées, Club Nautique et Sarrault (arrêté du 22 juin 2007)	
	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
DBO ₅	25	70 %	35	60 %
DCO	125	75 %		60 %
MES	35	90 %		50 %

Pour les stations dont la capacité est supérieure à 20 éq.hab., en l'absence d'arrêté préfectoral renforçant les exigences minimales, ce sont les prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007 qui s'appliquent.

- **Surveillance des ouvrages**

Conformément à l'arrêté du 22 juin 2007 pour les stations d'épuration d'une capacité supérieure à 20 éq.hab, la fréquence des prélèvements après la mise en place des équipements réglementaires doit être conforme au tableau suivant.

La mesure de débit doit permettre de disposer des valeurs horaires de volumes transités tout au long de l'année.

Nombre d'analyses sur une année				
Paramètres	Gaigneron-Ressource	Pelletier-Désirade et Acajou	Long-Pré	Roches-Carrées, Club Nautique et Sarrault
Débit	365	365	2	1
DBO ₅	24	12	2	1
DCO	52	12	2	1
MES	52	12	2	1
NK	12	-	-	-
NH ₄	12	-	-	-
NO ₃	12	-	-	-
NO ₂	12	-	-	-
Pt	12	-	-	-
Siccité des boues évacuées	52	4	-	-

Le programme de réalisation des bilans d'auto-surveillance a été respecté dans sa totalité, exception faite des stations club nautique et Sarrault. Cette non conformité réglementaire est due à des problèmes d'ordre technique sur les stations ne disposant pas de points de prélèvements et d'équipements de mesures de débit (Long-pré, Roches-Carrées, Club nautique, Sarrault) mais aussi aux travaux effectués sur la step du Club nautique.

Stations	Gaigneron-Ressource	Acajou	Pelletier-Désirade	Long-Pré	Roches-Carrées	Club Nautique	Ecole Sarrault
BILANS EFFECTUES							
Nombre de bilans effectués	54	14	13	2	1	-	-
Nombre de bilans dépassant la charge de référence	0	0	0	0	0	-	-
ANALYSES CONFORMES							
DBO ₅	53	14	13	2	1	-	-
DCO	54	13	13	2	1	-	-
MES	54	12	13	2	1	-	-

NGI	50	-	10	-	-	-	-
Pt	54	-	-	-	-	-	-
Nombre de bilans conformes	49	12	10	2	-	-	-
% de conformité	91 %	86 %	77%	100 %	100%	-	-

2.9.5. BILAN DE PERFORMANCE DES OUVRAGES D'ÉPURATION

Gaigneron (35 000 éq. hab)

Les bilans non conformes concernent des dépassements du paramètre DBO et NGL.

Sur le plan hydraulique, les débits moyens représentent 38% de la charge nominale sur le plan organique, la charge moyenne atteint 47 % de la charge nominale.

La charge actuelle entrant sur la station ne nécessite pas pour l'instant l'ouverture de la seconde file de traitement, mais elle deviendra nécessaire dès l'ouverture, même progressive, du nouvel hôpital de Mangot Vulcin programmée en 2011.

Acajou (5 000 éq. hab)

Sur le plan hydraulique, les débits moyens représentent 126 % de la charge nominale ; par temps de pluie, les débits excédentaires restent considérables.

Sur le plan organique, la charge moyenne atteint 113 % de la charge nominale.

Cet ouvrage reçoit en tête de station un très important volume de graisse, nécessitant plusieurs vidanges du dégraisseur par semaine.

Malgré cette surcharge la station d'Acajou est conforme vis-à-vis de la réglementation.

Pelletier Désirade (3 500 éq. hab)

Cette station fonctionne en sous-charge, elle ne recueille en effet que 17 % des volumes nominaux et 37 % de la charge organique nominale qui complique sensiblement son exploitation.

Le raccordement des habitations des quartiers de Pelletier Sud et Bois Jolimont nouvellement desservis, n'a pas encore d'effet significatif sur la charge entrante de la station. Les habitants ne sont pas tous dans une démarche de branchement au « tout à l'égout ».

Le manque d'effluent est également à l'origine du développement d'hydrogène sulfuré (H₂S) dans le réseau de refoulement du poste de Pelletier en raison d'un séjour trop important. Ce gaz, outre le danger mortel qu'il représente, a également pour conséquence une corrosion rapide de l'ensemble des équipements situés dans la salle de pré-traitement de la station perturbant le pilotage de celle-ci.

Long Pré (1 200 éq. hab)

Malgré des résultats conformes, l'exploitation de cette station est très délicate à cause de sa vétusté et des très importants volumes d'eau claire qui arrivent en entrée.

Nous renouvelons la nécessité de réalisation d'un diagnostic du réseau en amont de cette station pour limiter ce phénomène. Le réseau de collecte est structurellement en très mauvais état et mériterait d'être déposé au profit d'un nouveau réseau.

Roches Carrées, Club nautique, Sarraut

Ces petites stations fonctionnent en nette sous-charge ; elles ne sont par ailleurs pas équipées de pré-traitement, ni de système de raclage des boues au niveau de la clarification. Leur exploitation est donc extrêmement délicate.

L'arrêté du 22 juin 2007 autorise un certain nombre de bilans non conformes en fonction du nombre de bilans réalisés dans l'année conformément au tableau ci-dessous :

Nombre d'échantillons dans l'année	Nombre maximal d'échantillons non conforme	Nombre d'échantillons dans l'année	Nombre maximal d'échantillons non conforme
4 – 7	1	54 - 67	6
8 – 16	2	68 - 81	7
17 – 28	3	82 - 95	8
29 – 40	4	96 - 110	9
41 – 53	5	111 - 125	10

Les résultats quantitatifs et qualitatifs de l'autocontrôle vis-à-vis de la réglementation conduisent donc à déclarer :

- la station de Gaigneron-Ressource CONFORME
- la station d'Acajou CONFORME (Surcharge chronique)
- la station de Pelletier-Désirade NON-CONFORME
- la station de Long Pré CONFORME
- la station de Roches-Carrées CONFORME
- la station de Club Nautique NON-CONFORME
(Non conformité réglementaire)
- la station de Sarraut NON-CONFORME
(Non conformité réglementaire)

2.10. Indicateurs techniques

Indicateurs de performance

Catégorie	Code	Intitulé	Valeur
Raccordement au service	A1	Taux de raccordement (%) <u>Définition</u> : Quotient du nombre d'abonnés effectivement raccordés au réseau sur le nombre d'abonnés de la zone desservie par le réseau d'assainissement (1) Commentaires Pour cet indicateur, il est nécessaire de déterminer le nombre d'abonnés raccordables au réseau d'eaux usées. Ce nombre est non disponible à ce jour car il implique la réalisation d'enquêtes de conformité de terrain qui ne sont pas prévues au contrat actuel de concession. Le ratio donné correspond au ratio entre le nombre des abonnés eau et celui des abonnés assujettis à l'assainissement pour 2010.	46.0 % (1)
D2. Qualité de l'épuration	A3	Taux de conformité réglementaire des rejets d'épuration (%) <u>Définition</u> : Quotient du nombre de bilans conformes sur le nombre total de bilans sur 24h réalisés pour les rejets de la station d'épuration	92%
	A4	Taux de boues produites (%) <u>Définition</u> : Quotient de la quantité de boues effectivement produite (en tonnes de Matières Sèches) sur la quantité théorique de boue produite.	43 %
Continuité et sécurité du service (collecte et traitement)	A5	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (nombre/1000 hab) <u>Définition</u> : [Nombre de débordements ou d'inondations (mesurés directement ou suivis par les plaintes) survenus dans les locaux des usagers / nombre d'abonnés] × 1000	0
	A6	Taux de désobstructions du réseau (nb/km) <u>Définition</u> : Quotient du nombre d'obstructions constatées sur le réseau par la longueur de réseau	0.6
	A7	Nombre de jours de dysfonctionnement des stations d'épuration (j/an) <u>Définition</u> : nombre de jours de dysfonctionnement multiplié par la capacité nominale des stations d'épuration concernées, divisé par la somme des capacités nominales de toutes les stations d'épuration	5.7
Entretien du réseau et durabilité du service	A8	Taux de points noirs par kilomètre (nb de sites/km) <u>Définition</u> : Quotient du nombre de points noirs sur le réseau sur la longueur totale du réseau.	0,11

Catégorie	Code	Intitulé	Valeur
Maintenance du réseau et durabilité du service	A9	Taux d'eaux parasites (%) <u>Définition</u> : Pourcentage d'eaux parasites arrivant au système de traitement. (5) <u>Commentaires</u> Les éléments proviennent des résultats de l'étude diagnostic de SAFEGE en 2003. Les équipements actuels existants ne permettent pas d'obtenir de chiffres plus récents.	Gaigneron = 37,5% Acajou = 26,4% Long Pré = 73,3% (5)
Maintenance du réseau et durabilité du service	A10	Indice linéaire de réparations sur réseau (nb/km) <u>Définition</u> : quotient du nombre de réparations effectuées au cours d'une année sur le réseau par la longueur du réseau.	0.11
	A11	Taux de réparations (imprévues) des branchements (%) <u>Définition</u> : quotient du nombre de réparations effectuées au cours d'une année sur les branchements (y compris leur point de raccordement au réseau), par le nombre de branchements.	0%
	A12	Indice de connaissance du réseau et de réalisation du plan de renouvellement (%) <u>Définition</u> : un indice chiffré de 0 à 100 % est attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau (avec pondération par la longueur concernée en cas de suivi différencié suivant les zones de réseau) : - 0 % : absence de plan du réseau ou documents incomplets - 20 % : plan complet du réseau, mais informations incomplètes sur les tronçons (diamètre, âge et matériau des canalisations) ; - 40 % : plan du réseau avec informations complètes sur chaque tronçon (diamètre, âge, matériau), mais autres informations incomplètes (positionnement des ouvrages annexes : vannes de sectionnement, compteurs de secteur,.... ; servitudes de passage en terrain privé s'il y a lieu) ; - 60 % : informations descriptives complètes sur le réseau (plan mis à jour, descriptions détaillées de chaque tronçon indiquant le diamètre, le matériau et l'année de mise en place, localisation précise et description de tous les ouvrages annexes tels que vannes, ventouses, compteurs,...) et localisation des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement,...). - 80 % : informations complètes sur le réseau, comprenant un descriptif complet (cf. ci-dessus) et la localisation des interventions, et existence d'un plan pluriannuel de renouvellement. - 100 % : informations complètes sur le réseau, comprenant un descriptif complet (cf. ci-dessus) et la localisation des interventions, et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement	40% < ID < 60%
	A13	Taux moyen de renouvellement du réseau sur 5 ans (%) <u>Définition</u> : moyenne sur 5 ans du quotient de la longueur des canalisations renouvelées au cours de l'année par la longueur du réseau. (6) <u>Commentaires</u> La SME n'a pas à sa charge le renouvellement des réseaux dans le cadre du contrat.	(6)
Relations avec les usagers	A15	Coût par m3 de la solidarité (€/m3/an) <u>Définition</u> : Somme annuelle des montants versés à un fonds de solidarité et des abandons de créance, divisée par le volume consommé comptabilisé Budget FDSL 2010 : 20 936,34€	0,019

Catégorie	Code	Intitulé	Valeur
<i>Relations avec les usagers</i>	A1 6	Efficacité du traitement des demandes écrites des usagers (%) <u>Définition</u> : Nombre de demandes écrites des usagers auxquelles il a été répondu dans un délai de 15 jours calendaires / nombre total de demandes des usagers.	90%
	A1 7	Taux global de réclamations écrites (nombre/1000 abonnés) <u>Définition</u> : Nombre de réclamations écrites (lettre, fax, mail) tous thèmes confondus / nombre d'abonnés par 1000.	7,32
	A1 8	Taux de procédures par lettres recommandées pour factures impayées (nombre/1000 abonnés) <u>Définition</u> : Nombre d'abonnés qui ont reçu au moins une lettre recommandée avec accusé de réception pour non paiement de facture / nombre d'abonnés divisé par 1000 (7) Commentaires La facturation de l'assainissement est assise sur le contrat de délégation du service public pour la distribution d'eau potable.	(7)

2.11. Renouvellement

2.11.1. BRANCHEMENTS RENOUVELES

Aucun branchement n'a fait l'objet d'un renouvellement en 2010.

2.11.2. RENOUELEMENT ELECTROMECHANIQUE :

La liste des opérations de renouvellement réalisées sur le fond de renouvellement au cours de l'exercice 2010 est présentée ci-dessous :

SITE	INSTALLATION	DATE DE MISE A DISPOSITION	DATE CHANTIER	MONTANT en € HT
STEP Acajou	Surpresseur d'eau	1990	11/2010	6 440 .61
STEP Acajou	Batterie de compensation	1990	04/2010	1 765.44
STEP Acajou	2 Turbines flottantes	1990	09/2010	20 889.00
STEP Acajou	Préleveur Eaux Brutes	2001	09/2010	7 818.54
STEP Acajou	Débitmètre ET	1990	09/2010	825.24
STEP Acajou	Satellite de télésurveillance	1990	12/2010	2 690.00
STEP Acajou	Pompe presse à boue (partiel)	1990	08/2010	313.66
STEP Gaigneron	Satellite de télésurveillance	2002	09/2010	6 817.93
STEP Gaigneron	Variateur pompe boue	2002	07/2010	2 631.27
STEP Gaigneron	Carte automate	2002	07/2010	3 419.56
STEP Gaigneron	Dégraisseur déflecteur	2002	12/2010	3 284.40
STEP Gaigneron	Aéroflot dégraisseur	2002	09/2010	8 095.38
STEP Gaigneron	Préleveur eau traité+ kit	2002	09/2010	5 898.91
STEP Gaigneron	Oxymètre + sonde	2002	09/2010	3 033.85
STEP Gaigneron	Hydraulique inox	2002	03/2010	2 900.00
STEP Gaigneron	Climatisation	2002	02/2010	4 332.18
STEP Sarraut	Pompe recirculation	1987	02/2010	679.90
STEP Pelletier	Satellite de télésurveillance	2001	09/2010	4 613.53
STEP Pelletier	Onduleur	2008	07/2010	1 360.00
STEP Pelletier	Sonde de niveau canal EB	2001	09/2010	919.77
STEP Pelletier	Sonde de niveau canal ET	2001	09/2010	214.63
STEP Pelletier	Rédoxmètre	2001	09/2010	2 094.40
STEP Pelletier	Oxymètre	2001	09/2010	1 629.68
STEP Pelletier	Roue pompe recirculation	2001	09/2010	812.32
STEP Pelletier	Roue pompe extraction	2001	09/2010	475.60
PR Abattoir	Roue pompes	1986	10/2010	214.63
Pr Abattoir	2 pompes immergées	1986	09/2010	2 692.56
STEP Club Nautique	Pompes recirculation	1988	09/2010	3 699.28
PR Place d'Armes	2 pompes immergées	1995	09/2010	4 375.14
PR Sécurité sociale	Vanne refoulement	1986	02/2010	1 448.73
PR Principal	2 pompes immergées	1996	09/2010	3 849.12

PR Floraindre	Vanne refoulement	1987	08/2010	1 024.60
PR Callebassier	Pompe immergée (partiel)	1992	08/2010	250.92

2.11.3. RENOUELEMENT RESEAU :

Aucune opération de renouvellement de réseau existant n'a été réalisée au cours de l'exercice 2010 par la CACEM.

2.12. Fond Contractuel d'Investissement (FCI)

Le Fonds Contractuel d'Investissement permet de financer la réalisation des branchements neufs ainsi que le renouvellement, l'extension, la mise aux normes ou l'amélioration des installations d'assainissement.

Au crédit du compte sont portés :

- une dotation annuelle de la SME,
- des versements trimestriels de la Collectivité, couverts en partie par les droits de raccordement, permettant au fonds de demeurer constamment créditeur.

Les opérations réalisées en 2010 se répartissent comme suit :

Nature de l'opération	Montant HT
Dévolement de réseau RD3 Acajou Phase 2	71 761.57
Mise à niveau de 10 regards Qtier Four à chaux et scellement de 7 regards Quartier Places d'armes	13 133.70
Branchement M.CECILI Colette 26 Lot Long Pré	9 307.29
Branchement M.GRAND Bernardin Qtier Banlieu terrain	3 368.88
Branchement Casino Qtier Four à chaux	3 328.70
Reprise réseau EU en propriété privé chez M et Mme VILLEMIN Qtier Acajou	3 720.00
Reprise Génie Civil des lits de séchage de STEP Acajou	5 543.20
Reprise Génie Civil des lits de séchage de STEP Long pré	9 527.00
Branchement M.CHARLOTTE Gilles	3 444.73
Branchement Mme GUSTAVE Sylvie	4 172.19
T O T A L	127 307.26

Pour l'exercice 2010, il est à remarquer que :

- Aucune versements annuels de la Collectivité, plafonnés à 182 939 Euros et couverts en partie par la surtaxe et/ou les droits de raccordement n'a été réalisé.

- Une régularisation de la situation du fond au 31/12/2010 d'un montant créditeur de 82 541.48 Euros a été réalisé relatif à l'imputation à tord depuis 1999 du montant TTC des opérations et non HT.
- La régularisation de la situation du fond au 31/12/2010 relatif à l'imputation à tord de deux opérations au cours de l'exercice 2009 pour un montant de 8 979.91 Euros.
- Le solde du FCI est positif et s'établit au 1er Janvier 2011 à : 33 491.65€

Le détail de la situation de ce fond est présenté dans le tableau ci-après.

Période des travaux	CREDIT			DEBIT			SOLDE HT	SOLDE TTC
	Dotation SME	Participation de la Ville		Travaux réalisés				
		Modalités contractuelles de versement	Appels de fonds	Montant TTC	Montant ht	Autorisation d'imputation FCI		

avril 1999 à septembre 2001	190 015,40	41 925,00 €		41 925,00		231 940,40	213 769,95	24-juin-02	18 170,45	0,00
-----------------------------	-------------------	-------------	--	------------------	--	-------------------	-------------------	------------	------------------	-------------

octobre à décembre 2001			60979	oct-02	60 979,00 €	demande du 08/11/2002	24 241,08 €	07-oct-02			
2002	janvier à avril						115 861,66 €				
	mai à août					demande du 08/11/2002			07-oct-02		
	septembre à décembre		60980	janv-03	18 143,74 €	versement incomplet demande du 02/06/03	49 316,59 €		16-mai-03		
	total	97 313,08			140 102,74		189 419,33	174 580,03		81 006,24	47 996,49

2003	janvier à mars		45734,75	avr-03	en attente de versement (demande du 3 août 2004)		110 471,64 €		06-mai-04		
	avril à juin		45734,75	juil-03	en attente de versement (demande du 3 août 2004)						
	juillet à septembre		45734,75	oct-03	en attente de versement (demande du 3 août 2004)						
	octobre à décembre		45734,75	janv-04			43 805,71 €	06-mai-04			
	total		85 332,67			0,00		154 277,35	142 191,11		
	2004	janvier à mars		45734,75	avr-04			24 494,79 €			
avril à juin		45734,75		juil-04			30 456,48 €				
juillet à septembre		45734,75		oct-04			30 515,85 €				
octobre à décembre		45734,75		janv-05			14 521,87 €				
total		79 381,91				0,00		99 988,99	92 155,75	11 373,96	

2005	janvier à mars		45734,75	avr-05			9 459,47 €				
	avril à juin		45734,75	juil-05			5 028,47 €				
	juillet à septembre		45734,75	oct-05			10 937,54 €				
	octobre à décembre		45734,75	janv-06			88 578,43 €				
	total	101 819,36			0,00		114 003,91	105 072,73		8 120,59	-53 739,82
2006	janvier à mars		45734,75	avr-06			0,00 €				
	avril à juin		45734,75	juil-06			28 089,59 €				
	juillet à septembre		45734,75	oct-06			13 278,19 €				
	octobre à décembre		45734,75	janv-07			45 042,90 €				
	total	114 696,18			0,00		86 410,68	79 641,18		43 175,59	-25 454,32
2007	janvier à mars		45734,75	avr-07			0,00 €				
	avril à juin		45734,75	juil-07			16 747,28 €				
	juillet à septembre		45734,75	oct-07			10 485,78 €				
	octobre à décembre		45734,75	janv-08			5 332,86 €				
	total	88 092,04			0,00		32 565,92	30 014,67		101 252,96	30 071,80
2008	janvier à mars		45734,75	avr-08			38 235,45 €				
	avril à juin		45734,75	juil-08			64 434,65 €				
	juillet à septembre		45734,75	oct-08			10 483,91 €				
	octobre à décembre		45734,75	janv-09			21 277,17 €				
	total	96 782,44			0,00		134 431,18	123 899,71		74 135,70	-7 576,94
2009	janvier à mars		45734,75	avr-09			5 720,20 €				
	avril à juin		45734,75	juil-09			7 615,19 €				
	juillet à septembre		45734,75	oct-09			0,00 €				
	octobre à décembre		45734,75	janv-10			6 224,65 €				
	total	96 414,49			0,00		19 560,04	18 027,69		152 522,5	69 277,51
2010	Regul TVA de 1999 à 2009 imputée à tord sur FCI										82 541,48
	Regul opérations 2009 imputés à tord										8 979,91
	Sous-total position FCI au 01/01/2010										160 798,90

	janvier à mars		45734,75	avr-10				0,00 €			
	avril à juin		45734,75	juil-10				0,00 €			
	juillet à septembre		45734,75	oct-10				7 616,92 €			
	octobre à décembre		45734,75	janv-11				119 690,33 €			
	total	0,00						127 307,25 €			33 491,65

2.13. AUTRES TRAVAUX

Entretien et Maintenance

• OPERATIONS D'ENTRETIEN SUR POSTE DE REFOULEMENT ET STATION D'EPURATION

Les opérations d'entretien et de maintenance réalisées sur les installations poste de refoulement et station d'épurations sont consultable en annexe.

• OPERATIONS D'ENTRETIEN SUR RESEAU

LAMENTIN						
Type d'intervention	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Désobstruction (u)	58	36	55	32	32	33
Curage (ml)	3340	2940	4062	2495	3882	3932
Réparation regards (u)	4	9	13	11	4	6
Casse sur réseau (u)	-	-	-	-	1	1

2.13.1. BRANCHEMENTS NEUFS

5 Branchements neufs ont été réalisés en 2010 pour un montant total de 23 621.79 Euros HT.

2.13.2. INSPECTION CAMERA

Les opérations contractuelles de diagnostic de réseau réalisées sur l'exercice 2010 sont présentées ci-dessous :

Date	Nature	N°Rapport	Commune	Quartier	Linéaire réalisé (ml)
15/06/2010	ITV	-	LAMENTIN	Rue du 24 Mars	200
29/06/2010	ITV	-	LAMENTIN	Place d'Armes (Neg Marron)	200
6/07/2010	ITV	-	LAMENTIN	Places d'Armes (Baobab)	200
TOTAL					600

2.13.3. INTEGRATION DE NOUVELLES INSTALLATIONS

Aucune installation nouvelle n'a intégré le patrimoine de la CACEM à la date du 31/12/2010.

Il convient cependant d'étudier en partenariat avec la CACEM, la situation administrative des installations suivantes figurant à l'inventaire présent en annexe du contrat de délégation du service public, à savoir :

- o La STEP de LEGTA :
- o La STEP de ROCHE CARRE :

2.13.4. ORIENTATION POUR L'AVENIR

Plusieurs projets sont à l'étude, à l'initiative de la CACEM et de la ville du Lamentin, en cohérence avec les grandes orientations du Schéma Directeur d'Assainissement établi par la SME en 2003.

Celles-ci sont les suivantes :

- **Bassin de collecte de la station de Gaigneron-Ressource :**

- l'aménagement de la zone du Lareinty, lancée par la SEMAVIL, consistant en la pose d'un réseau de collecte gravitaire et de deux postes de refoulement raccordés sur celui de la rue du Trou au Chat est achevé.

Ces équipements n'ont toujours pas été mis en services faute de financement pour terminer le chantier.

- la totalité des effluents d'Acajou sera progressivement transférée sur le réseau de Gaigneron incluant le projet de reprise des effluents de Saint-Joseph vers le Lamentin. La planification de ces travaux est envisagée sur 5 ans avec en phase finale la suppression définitive de la station d'Acajou ;

La phase 1 de cette opération consistant à renouveler les collecteurs gravitaires de transfert et programmer pour le 2^{ème} trimestre de l'exercice 2011.

- la reprise du poste de refoulement de la rue du Trou au Chat soumis à un affaissement du talus de support de la cuve, devrait être mise en chantier au cours de l'exercice 2010 lors de la réalisation du lot n°2 du chantier de transfert des effluents du bassin Acajou vers celui du bourg.

- **Bassin de collecte de la station d'Acajou :**

- la station d'Acajou sera à terme abandonnée et remplacée par un poste de refoulement dans le cadre du transfert des effluents de ce bassin sur la station de Gaigneron. Le réseau de collecte sera par la suite étendu vers les quartiers Acajou Nord, Pays Mêlé et Jeanne d'Arc ;

- **Bassin de collecte de la station de Long Pré :**

- le remplacement de la station d'épuration de Long Pré par un poste de refoulement, permettant l'acheminement des effluents vers le réseau de Gaigneron via le poste de refoulement Mahault, est inclus dans le projet de transfert des effluents du bassin de collecte d'Acajou ;

▪ **Bassin de collecte de la station de Pelletier :**

- la desserte du quartier Jolimont secteur de Pelletier, devrait se poursuivre avec le lancement des opérations prévues en tranche 2 du projet de desserte.

▪ **Raccordement de la ville de St Joseph :**

- Le projet de suppression d'une partie des stations de traitement existante sur la commune de saint joseph est actuellement en phase d'étude. Il poursuit l'objectif de transférer ces effluents sur le bassin de collecte d'Acajou avec traitement sur la station de Gaigneron.

3. INFORMATION RELATIVES A L'EVOLUTION DU SERVICE

3.1. Liste des insuffisances constatées et propositions sur le réseau de collecte et de transfert

3.1.1. RESEAU DE COLLECTE

▪ Secteur Bourg

D'une manière générale, les travaux de réhabilitation de réseau n'ont pas encore été mis en chantier au cours de cet exercice. Les problèmes récurrents sur les secteurs précédemment mentionnés l'exercice passé restent les mêmes. Ainsi on trouve :

- réseau longeant la RD3 entre le Pont Mamin et le PR Principal, en béton de diamètre 250 mm, avec une pente très faible de l'ordre de 0,3 %, régulièrement en charge par temps de pluie et objet d'infiltrations de nappes importantes. Un diagnostic complet de ce réseau a été effectué en 2007 (curage, passage caméra) par le maître d'ouvrage dans le cadre de la 2^{ème} tranche de travaux du transfert des effluents d'Acajou vers le Bourg.

Il a permis de confirmer l'avis technique formulé préalablement par nos services, consistant à la réhabilitation complète du tronçon de collecteur gravitaire en aval du raccordement du poste Mahaut, de la rue Léopold Bissol. De plus, il semble souhaitable au vu du temps de séjour important des effluents dans la canalisation de refoulement Ø 200mm, assurant le transfert des effluents du poste Mahaut, d'envisager la mise en place d'un traitement de l'hydrogène sulfuré au niveau du poste ;

La phase 1 de cette opération consistant à renouveler les collecteurs gravitaires de transfert et programmer pour le 2^{ème} trimestre de l'exercice 2011.

- réseau à l'amont du poste Centre Auto, depuis le rond-point de la ZI Place d'Armes, dont la reprise suite à nos investigations caméra a été proposée en 2006, dans le cadre d'une opération de renouvellement à l'étude à programmer par la collectivité.

Le raccordement du nouveau Centre Hospitalier de Mangot Vulcin dont les effluents transiteront par ce collecteur impose une certaine urgence à cette réhabilitation ;

- réseau de la Cité SMHLM de Place d'Armes (obstructions dues à la graisse et à la pénétration des racines, fissures du réseau et des regards) ;
- une antenne de réseau appartenant au lotissement "Les Hibiscus", également en diamètre 150 mm présentant de nombreuses flashes et des dégradations multiples ;

- réseau situé derrière les services techniques de la mairie, présentant une forte contre pente, ayant pour conséquence la mise en charge chronique du réseau en amont au niveau du magasin Gamm Vert ;
- réseau situé à l'Impasse Floraindre ne possédant aucun exutoire et nécessitant un passage hebdomadaire pour assurer le pompage des effluents.

De plus, il existe sur le bourg des antennes de réseau gravitaire situées en domaine privé. Elles sont difficilement accessibles et conduisent à des opérations complexes et longues en cas d'intervention. Il s'agit notamment du :

- réseau de la ZI Place d'Armes, mal connu, avec notamment des passages sous les bâtiments de Socomi et Martinique Viandes ;
- réseau longeant la ravine entre le Boulevard Fernand Guillon et la rue Martin Luther King, situé sur le terrain et sous la maison de certains particuliers ;
- réseau de la cité Petit Manoir situé sous les bâtiments d'habitation. A noter que la Ville du Lamentin a lancé en fin d'année 2008 un projet de rénovation urbaine de ce quartier incluant le réseau de collecte des eaux usées qui n' a pas connue de suite en 2010.

Nous préconisons la reprise de ces antennes dans le cadre d'une opération de renouvellement qui serait programmée par la collectivité.

▪ Secteur Acajou

Comme précisé l'exercice passée, l'inaccessibilité à certains réseaux constitue le point noir du réseau d'Acajou :

- réseau le long de la rivière Gondeau, depuis le pont près de la Cité Marvel Acajou jusqu'à la résidence SIMAR "Guimauve", soit près de 1700 m avec très peu de points d'accès ;
- réseau le long de la ravine Saint-James à l'amont de la station d'Acajou représentant une longueur voisine de 600 m ;
- réseau d'Acajou dans le « Lotissement Horizon » dont la reprise ou l'extension sera proposée dans le cadre d'une opération de renouvellement à programmer par la collectivité ;
- réseau derrière les villas du lotissement Mahaut, sur une longueur proche de 600 m ;
- le réseau à l'amont du poste de Basse Gondeau sur la route de Californie a été inspecté à la caméra. Des travaux de réhabilitation seront proposés dans le cadre d'une opération de renouvellement à programmer par la collectivité.

Nous préconisons la réalisation d'une étude de dévoiement de ces réseaux afin de supprimer les risques de ne pouvoir intervenir sur ces réseaux en cas de ruptures ou bouchons, sans détériorer les propriétés privés qui seraient concernées.

▪ Secteur Long Pré

L'ensemble du réseau est en mauvais état. Les pentes sont par ailleurs très faibles et des volumes importants d'eau claire s'introduisent dans celui-ci par temps de pluie. Un diagnostic consistant en une inspection visuelle des 2 600 ml s'avère nécessaire, afin de localiser les intrusions d'eau de nappe, les mauvais branchements et autres interconnexions sources des apports d'eau claire.

Cette remarque récurrente s'inscrit dans un projet de rénovation urbaine initié par la Ville du Lamentin mais qui n'a pas connu de suite en 2011.

3.1.2. RESEAU DE TRANSFERT

Des équipements complémentaires doivent être mis en place sur certains postes afin de répondre aux exigences réglementaires en matière de surveillance des rejets ou de sécurité et d'améliorer l'exploitation des ouvrages :

▪ mise en place d'une clôture autour des postes Sécurité Sociale, Centre Auto, Hôpital ; situés à proximité immédiate du trottoir.	2 000 €
▪ mise en place d'un comptage des volumes transitant par le trop plein des 13 postes de refoulement	78 000 €
Total :	80 000€

Le document unique établi au cours de l'exercice 2009 présenté en annexe recense l'ensemble des opérations de sécurisations à réaliser.

3.2. Liste des insuffisances constatées et propositions sur les ouvrages de traitement

🔑 Problème H₂S

Le canal d'arrivée des effluents dans le local de pré-traitement de la station de Gaigneron est fortement corrodé par l'H₂S, une réfection partielle sera proposée au maître d'ouvrage en complément de l'aménagement d'un poste de traitement de l'hydrogène sulfuré au niveau du poste de Petit Manoir.

🔑 Génie civil Step Gaigneron

Une expertise doit être effectuée suite à l'apparition de fissures dans le bâtiment principal dû sans aucun doute au dernier séisme.

🔑 Voie d'accès Step Gaigneron

L'accès au site, qui se fait par un chemin de terre à travers les champs de cannes, est de plus en plus difficile en raison d'un manque d'entretien. Les débordements de la Lézarde par temps de fortes pluies entraînent des inondations de certaines portions du chemin, le rendant quasi impraticable pour des véhicules légers.

Une réponse des services juridiques de la CACEM, en date du 10 octobre 2007, concernant le statut juridique de cette voie, a permis de mettre en évidence que son entretien incombe juridiquement à la Ville du Lamentin. Il convient donc que le maître d'ouvrage formule une demande explicite pour la réfection pérenne de cette voie. Ceci représente un véritable enjeu vis-à-vis de l'augmentation prochaine du trafic des engins poids lourds concernant le dépotage des matières de vidange. Il s'agit d'un élément bloquant à la mise en place effective de ce projet.

Nous réitérons de fait cette demande qui apparaît aujourd'hui comme une réelle urgence au vu des évènements climatiques de cet exercice.

🔑 Refoulement poste Abattoir

Les effluents collectés à ce jour, issus de l'unité de pré-traitement de l'abattoir, sont aujourd'hui refoulés dans le réseau gravitaire de la Z.I Places d'Armes, qui sont ensuite repris par le poste de relevage de Centre Auto, renvoyés vers le poste de Petit Manoir, qui les renvoie à sont tour vers la station de Gaigneron, via la conduite de refoulement en fonte Ø 500 mm.

Cette conduite passant à proximité de l'abattoir, il semble intéressant d'étudier en détail la solution d'un raccordement direct du poste Abattoir sur la conduite Ø 500mm de Petit Manoir, un té en attente a déjà été posé en rive droite de la traversée de la Lézarde (à localiser). Cette solution permettrait de soulager le reste du réseau, en diminuant les apports graisseux dans le réseau gravitaire.

Peinture

Le vieillissement de la station d'épuration de Gaigneron entraîne une dégradation des peintures extérieures et intérieures de l'installation. L'aspect extérieur de la station s'en trouve fortement dégradé.

La remise en peinture de cette installation est programmée sur l'exercice 2011.

ISO 14001

La station d'épuration de Gaigneron a fait l'objet d'une pré-étude pour la mise en place de la norme Qualité ISO 14 0001 au cours de cet exercice. Le diagnostic réalisé permet d'envisager l'obtention de l'accréditation qualité à moyen terme pour cette installation.

STEP ACAJOU

La mise en place d'un suivi des volumes transitant par le trop plein du poste de relèvement en entrée de la station.

Réhabilitation du génie civil des lits de boues.

STEP Long Pré

Dans le cadre de l'arrêté du 22 juin 2007, la station de traitement d'eaux usées de Long Pré est en attente d'un dispositif de mesure de débit (canal de rejet) et de deux points de prélèvements.

STEP Roche Carré

Dans le cadre de l'arrêté du 22 juin 2007, la station de traitement d'eaux de Roche Carré est en attente d'un dispositif de mesure de débit (canal de rejet) et de deux points de prélèvements.

Ces investissements sont donc à prévoir. Le coût estimatif de ces travaux est de 4000 €.

STEP Club Nautique

Dans le cadre de l'arrêté du 22 juin 2007, la station de traitement d'eaux de Roche Carré est en attente d'un dispositif de mesure de débit (canal de rejet) et de deux points de prélèvements.

Ces investissements sont donc à prévoir. Le coût estimatif de ces travaux est de 4000 €.

STEP Sarrault

Dans le cadre de l'arrêté du 22 juin 2007, la station de traitement d'eaux de Roche Carré est en attente d'un dispositif de mesure de débit (canal de rejet) et de deux points de prélèvements.

Ces investissements sont donc à prévoir. Le coût estimatif de ces travaux est de 4000 €.

3.3. Evolution de la réglementation

ACTUALITE ASSAINISSEMENT

- Loi Grenelle 2 : Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010.
 - Mise en place d'un schéma d'assainissement collectif avant le 1^{er} janvier 2014.
 - Réforme du service public d'assainissement non collectif.
 - Intégration de la gestion des eaux pluviales dans les compétences optionnelles des communautés d'agglomération et création de la taxe pour la gestion des eaux pluviales urbaines.
- Renforcement du transfert des pouvoirs de police en matière d'assainissement à un président d'EPCI à fiscalité propre : Loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010.
- Règles d'utilisation des eaux usées traitées pour irriguer des espaces verts ou des cultures : arrêté du 2 août 2010.
- Principes d'application de l'arrêt Olivet du Conseil d'Etat du 8 avril 2009 : Instruction n°10-029-Mo du 7 décembre 2010 et Circulaire adressée aux Préfets le 24 janvier 2011.

TEXTES GENERAUX

- Loi Grenelle 2 :
 - possibilité de prolonger les DSP pour des investissements relatifs à des énergies renouvelables ou de récupération.
 - définition des territoires à risques d'inondation importants avant fin 2011 et de plans de gestions d'ici 2015.
- Réforme des collectivités territoriales et de l'intercommunalité : Loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010.
- Régime de passation des concessions de travaux publics : Décret n°2010-406 du 26 avril 2010.
- Retour du seuil de dispense de procédure pour les marchés publics de 20 000 € à 4 000 € au 1^{er} mai 2010 : Arrêt du Conseil d'Etat du 10 février 2010, « M. Perez », req. n°329100.
- Nouveaux formulaires (DC, OUV, et NOTI) mis à disposition par le Ministère de l'Economie pour les procédures de marchés publics.

3.4. Le devenir des boues de stations de traitement d'eaux usées

• Rappel de la réglementation nationale

Le décret du 8 décembre 1997 fixe les conditions de l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées sur les sols agricoles ou forestiers, ainsi que pour la revégétalisation.

L'arrêté du 8 janvier 1998 précise les prescriptions techniques applicables à l'épandage en agriculture.

Il ressort de cette réglementation que :

- le producteur de boues est responsable de la filière épandage et de son suivi (organisation et encadrement) ;
- une filière réglementée et contrôlée par l'Etat (article 9 du décret) ;
- les boues ont le caractère de déchet et doivent être traitées en conséquence ;
- la qualité des boues doit assurer leur innocuité. Elles doivent être stabilisées et hygiénisées (article 7 du décret) ;
- une solution alternative d'élimination ou de valorisation des boues doit être prévue pour pallier tout empêchement temporaire de se conformer aux dispositions du présent décret (article 8 du décret) ;
- la traçabilité des opérations doit être assurée (article 9 du décret) ;
- le stockage ne doit pas engendrer de pollutions et de nuisances (article 9 du décret et article 5 de l'arrêté) ;
- les délais d'application sont de 2 à 3 ans, ou immédiatement s'il n'existe pas de plan d'épandage (article 22 du décret).

La situation actuelle est difficile à gérer pour les collectivités et les exploitants.

Le seul exutoire existant à ce jour est la décharge de la Trompeuse, site qui normalement doit être fermé d'ici à 2012.

Concernant la filière agricole, la pression de l'opinion publique et le décret précédent rendent impossible l'épandage de boues non stabilisées et non hygiénisées.

La profession agricole devient de plus en plus sensible aux épandages de boues brutes, même s'ils sont réalisés selon les règles de l'art. De plus, certains stockages autorisés engendrent des odeurs, ce qui provoque des réactions virulentes de riverains parfois relayées par la presse et des associations de protection de l'environnement.

Les principes à retenir sont : réduire les volumes sur site, disposer d'une filière pérenne et de solutions alternatives pour des tailles de stations différentes et veiller à la cohérence au niveau départemental.

• Cas des stations de la CACEM

Le devenir des boues consiste actuellement en une mise en décharge, déclarée, mais non autorisée à ce jour.

La filière actuelle est non pérenne sur plusieurs points :

- interdiction au 01 juillet 2002 de la mise en décharge des déchets non ultimes ;
- une seule décharge fragile à FORT-DE-FRANCE.

En conclusion, aucune des filières actuelles d'élimination des boues n'est ni pérenne, ni en accord avec la nouvelle réglementation.

A ce jour, trois solutions sont en cours d'étude de faisabilité pour l'élimination des boues en MARTINIQUE. Certaines d'entre elles pourraient être complémentaires afin de traiter l'ensemble des boues produites sur le département :

1) Usine de compostage des boues au LAMENTIN

Le projet consisterait à la réalisation d'un investissement privé porté par deux acteurs qui seraient pleinement impliqués dans la filière d'élimination des boues :

- la SME en tant que producteur de boue ;
- le Lareinty en tant qu'utilisateur du compost produit en agriculture (cannes à sucre, bananes)

L'étude de ce projet est bien avancée avec un montant d'investissement défini, des sources de subventions identifiées, un process déterminé et un terrain localisé.

Les atouts principaux de ce projet sont :

- une solution rustique et fiable ;
- une excellente qualité des boues permettant une valorisation agricole ;
- un co-produit (palette broyée) en abondance localement et non traité chimiquement ;
- une réduction significative de l'utilisation des engrais chimiques pour les terres cultivées ;
- un débouché garanti en agriculture pour le compost ;
- une maîtrise du foncier pour le projet et une situation géographique permettant des économies de transport des boues et du compost ;
- une réalisation rapide de l'usine (mise en service possible au 1^{er} semestre 2012).

2) Le Centre de Valorisation Organique du ROBERT (CVO)

Le CVO produit actuellement du compost à partir de déchets fermentescibles, issus de la collecte sélective des ordures ménagères et des déchets verts. Une étude est en cours pour la faisabilité de l'admission de boues d'épuration dans l'usine, en vue de la fabrication d'un compost utilisable en agriculture.

3) Four à biomasse (CACEM)

La CACEM souhaite étudier une solution d'élimination des boues, après passage sur un four à biomasse (incinération des déchets verts pour séchage des boues) et incinération des boues séchées dans les fours d'OM existants.

3.5. L'assainissement non collectif

RAS en 2010

ANNEXES

☞ Fiche-type d'identification des risques pour les postes de refoulement

☞ Liste des risques professionnels

☞ Document unique CACEM

☞ Liste des opérations d'entretien et de maintenance réalisées en 2010

☞ Annexes assainissement du Bourg

Fiches récapitulatives de fonctionnement :

- Poste "Petit Manoir"
- Poste "Principal"
- Poste "Rue de la Paix"
- Poste "Hôpital"
- Poste "Calebassier"
- Poste "Floraindre"
- Poste "Place d'Armes"
- Poste "Centre Auto"
- Poste "Sécurité Sociale"
- Poste "Fabre"
- Poste "Abattoir"
- Poste "Hibiscus"
- Poste "Trou au Chat"
- Station d'épuration de Gaigneron-Ressource

Rapport d'auto-surveillance de la station de Gaigneron-Ressource

☞ Annexes assainissement d'Acajou

Fiches récapitulatives de fonctionnement :

- Poste "Basse Gondeau"
- Poste "Mahaut"
- Poste "Bois d'Inde"
- Poste « Acajou Prolongé »
- Poste "Morne Pavillon"
- Station d'épuration d'Acajou

Rapport d'auto-surveillance de la station d'Acajou

☞ Annexes assainissement du Long Pré

Fiche récapitulative de fonctionnement de la station de Long-Pré
Rapport d'auto-surveillance de la station de Long Pré

☞ Annexes assainissement de Pelletier

Fiches récapitulative de fonctionnement :

- Poste "Pelletier"
- Poste "Crèche de Pelletier"
- Poste "Plaisance"
- Station d'épuration de Pelletier-Désirade

Rapport d'auto-surveillance de la station de Pelletier-Désirade

☞ Annexes systèmes d'assainissement secondaires

Fiches récapitulative de fonctionnement :

- Station d'épuration de Roche-Carrées
- Station d'épuration du Club Nautique
- Station d'épuration de Sarrault

Rapports d'auto-surveillance des stations de Roche-Carrées, Club Nautique et Sarrault